Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

# Backgrounders to the Annual Report to Parliament

## Immigration Plan for 1991-1995

IM-095/10/90

Produced by Public Affairs and
the Immigration Policy Branch
Employment and Immigration Canada

For copies or information, contact:
Enquiries Centre
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6313

91-01285/

# Table of contents


| | Page |
|---|---|
| Highlights of the 1991-1995 Immigration Plan | 1 |
| Family immigration | 2 |
| Skilled workers | 5 |
| Management of the immigration process | 7 |
| Improved settlement and integration services | 9 |
| Language training for immigrants | 12 |

## Highlights of the 1991-1995 Immigration Plan

- There will be a **moderate increase** in immigration, and the balance among the family, refugee and independent categories will be maintained. Immigration will rise from 200,000 in 1990 to 220,000 in 1991, and to 250,000 in 1992 where it will be stabilized for the rest of the planning period.

- **Family immigration**, and the government's commitment to family reunification, remain central to the program. In 1995, family immigration will represent roughly the same proportion of total immigration as in 1990.

- **Family-related regulations** will be modified to reflect genuine dependency relationships among core family members. Family criteria will be adjusted to allow Canadians to sponsor children who are in fact **dependent** on their parents, as well as spouses, fiancé(e)s, parents, grandparents and other relatives presently included as family members for immigration purposes; adult, non-dependent children will be excluded from the family class, but may still be eligible to immigrate under the assisted relatives category.

- **Refugees** continue to be an important component of Canada's immigration policy. Canada's international commitments concerning refugees will be maintained, through both the government and private sponsorship programs, and through the system for refugee claimants already in Canada.

- **Skilled workers** will make up a larger proportion of independent immigrants in later years of the plan; new initiatives will be taken to make the selection of skilled workers more responsive to labour market needs.

- **Retirees** will no longer be admitted through the retiree program, which will be discontinued after 1990. Most retirees who were born in Canada and wish to return to this country will still be able to return.

- **Management of the immigration process** - Total immigration will not exceed planned levels. Measures will be introduced to ensure the plan is respected.

- A **federal integration strategy** will place a new emphasis on helping immigrants to learn about Canadian values, and on helping Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers, by making additional resources available for existing programs, and introducing new initiatives to provide services at all stages of the continuum from pre-arrival to citizenship.

- **New directions in language training** will expand current language training beyond labour market objectives to meet broader integration objectives through the infusion of an additional $200 million over the next 4 years.

## Family immigration

The purpose of Canada's family immigration is to recognize and reunite close family members who are dependent on each other. Family members, who are sponsored by permanent residents and Canadian citizens in Canada, are not subject to any selection criteria. They need only meet standard health and security requirements before entering the country.

Under the 1991-1995 immigration plan, family class immigration will rise to an historical high of 100,000 in 1992 and stabilize at 85,000 in 1995 -- 15,000 higher than in 1990.

In view of the unusual growth in family immigration, and the inadequacy of the current definition to capture the concept of "close" family, the regulations governing the definition of family will be changed. In addition to spouses and fiancé(e)s, family members will include:

- all **dependent** children, regardless of age or marital status;
- all **parents**, regardless of age or their sponsor's length of residence in Canada; and
- dependent **adopted children**, whose eligibility as family class members or as accompanying dependents will no longer be limited to children adopted before the age 13.

Sponsored adults, and immigrants selected as skilled workers or business immigrants, will be able to have their spouses and dependent children accompany them to Canada.

### Dependent children

In July 1988, in response to a report by the House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, the family definition was extended to include all never-married children and their own never-married children. The condition that a child never have married is, however, too inflexible a way to determine whether that child is dependent on his or her parents. It may also lead to certain inequities which are inconsistent with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

For example, a 50-year-old unmarried adult, living and working in a country different from his or her parents, could be sponsored as a family member under the current extension. But a 17-year-old dependent child who had been married, however briefly, would not be eligible.

The extension of the definition of family has also caused an unusual growth in family immigration, from 70,000 in 1990 to an anticipated 100,000 in 1992. This growth, together with a significant increase in our refugee programs, has put the balance among the family, refugee and independent components of immigration at risk. To maintain this balance, it is necessary either to constrain the growth in family immigration, or to increase total immigration beyond manageable levels. The increase required would exceed the level of resources and services that can be made available, at all levels of government.

The new regulations, expected to take effect January 1, 1991, will clarify the concept of dependency. Children under 19 years will be recognized as dependent. Other children who are in the care of their parents, such as some students, will also be eligible as dependent children.

**Sponsorship of parents**

Parents, 60 years of age and over, are eligible as family class members, regardless of how long their sponsor has lived in Canada. However, at present parents under 60 are eligible only if the sponsor has been in Canada for at least 3 years, or under certain other restrictive conditions.

This distinction was originally based on anticipated differences in the participation of the two age groups in the labour market. The actual differences do not, in fact, warrant maintaining the distinction. Nor does the distinction correspond to the relationship of interdependence that is the basis of family immigration.

New regulations will make **all parents** of permanent residents and Canadian citizens eligible for sponsorship as family members, regardless of their age or their sponsors' length of residence in Canada.

**Adopted children**

Prior to the 1976 Immigration Act, there appeared to be a high number of "adoptions of convenience" -- that is, of adoptions taking place solely for the purpose of qualifying under immigration regulations. To minimize abuse of the program, regulations limited the eligibility of adopted children to those adopted before the age of 13.

This approach has created some inequities, particularly when an older child is adopted in good faith before the family seeks to immigrate to Canada. New regulations will facilitate the entry of such children, and of children who need parental care and are adopted for that reason. To prevent abuse of the program through adoptions of convenience in such cases, an independent assessment of the adoption process will be required.

For more information, please contact:

M. Morton, Director
Immigrant Policy
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6349

## Skilled workers

### Improving the selection of skilled workers

Immigration has always been an important source of highly skilled workers for Canadian business and industry, particularly in occupations where the domestic supply of workers falls short of demand. Under the 1991-1995 immigration program, the government will gradually increase the number and proportion of skilled workers selected as independents and assisted relatives.

In addition, a number of initiatives will improve and streamline procedures for selecting skilled workers. The current selection criteria have been criticized for focusing on occupational niches which are too narrowly defined, for operating too slowly to respond to rapid changes in the labour market, and for failing to respond to regional labour market requirements. The new system will be more responsive to specific labour market needs and will enable qualified applicants to be processed more quickly.

Specific initiatives to improve the system include:

- **designated occupations:** Occupations where there are regional or national shortages will be identified in consultation with the provinces and the private sector, and classed as "designated occupations".

  Applicants with the skills required for one of these occupations will receive an additional 10 points, increasing the likelihood that their applications will be accepted. These applications will also be given a higher priority in processing. Employers seeking to recruit applicants in designated occupations will not be required to obtain permission from a Canada Employment Centre.

  About 20 to 30 per cent of selected workers could be chosen from the designated occupations category.

- **a new point system for "open" occupations:** A small open occupation list that assigns different points to different occupations will no longer be used. With few exceptions, all occupations will be open. Unless applying to the restricted or designated occupations, all applicants will receive the same number of points regardless of occupation. This will place more emphasis on factors such as education and language skills, which are important for integration into the labour market.

- **improved program management:** More emphasis will be placed on managing the number of applicants who qualify as selected workers. The total number of points available to an applicant will be regulated by adjustments to the demographic factor.

- **regulating the system:** When there are enough qualified applicants to meet the objectives identified in the immigration plan, all occupations, perhaps even the designated ones, will be restricted until the existing caseload is processed. This will prevent continued build-ups of backlogs abroad, and ensure that candidates are not faced with undue processing delays.

The new system will be introduced gradually. It is expected that all occupations, except restricted ones, will be open starting in January 1991, and that the process of designating occupations in consultation with the provinces and other interested groups will begin at the same time. From now until January 1991 the current open occupation list will be in effect.

For more information, please contact:

M. Burstein, Director
Strategic Planning and Research
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6346

## Management of the immigration process

In recent years, the number of immigrants has increased dramatically, placing increased pressures on our immigration system. Canada's immigration program will continue to be a generous one, sensitive to the needs of prospective immigrants. However, the government must ensure that the program is managed according to the immigration plan.

If actual immigration is allowed to exceed the numbers identified in the government's immigration plan, it could become difficult for both federal and provincial governments, as well as other organizations, to respond effectively to the needs of immigrants. Some agencies could find themselves lacking resources to cope with unexpected demands. Immigrants themselves could be faced with frustrating delays.

Recent initiatives have made improvements in the management of the immigration process, in such areas as staff training, interdepartmental coordination, and enforcement and investigation. Continued improvements in these and other areas will ensure that immigration is managed in accordance with the plan, and that levels specified for each component of immigration are respected.

In August 1990, a two-month slow-down was placed on issuing visas, as a temporary measure to manage an unexpected increase in applications. As a short-term measure, this has proved effective; but longer-term solutions are required.

Posts abroad will be provided with instructions on how to manage immigrant flows, and more comprehensive monitoring activities will be developed. Regulatory priorities will be fine tuned -- for example, shortening the time needed to process those applying as spouses or dependent children in the family class category.

There is also an extensive review of the immigration management system taking place, which includes:

- an analysis of existing management procedures, to identify points where plans and management ability diverge; and

- an examination of management procedures used by other countries, particularly Australia, the United States, and some European countries.

No measures will be introduced that conflict with the basic principles underlying Canadian immigration policy. For example, some countries apply direct controls on the number of visas they issue. Such systems will be examined, but no system will be adopted that interferes with immigration policies such as the government's humanitarian commitments or the principle of universality.

The review will be carried out in consultation with the Department of External Affairs and other stakeholders in the immigration process. Specific initiatives to improve the management system will be introduced as they are developed.

For more information, please contact:

M. Burstein, Director
Strategic Planning and Research
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 994-6346

## Improved settlement and integration services

The new federal immigrant integration strategy will strengthen settlement and integration programs and give new direction to federal language training programs. The strategy will help immigrants understand the rights and responsibilities integral to Canadian citizenship. At the same time, it will encourage Canadians to welcome newcomers, with a greater understanding of the diverse cultural backgrounds they bring to this country.

As part of this strategy, Employment and Immigration Canada will strengthen its settlement programs by:

- improving the initial reception of immigrants on their arrival in Canada;
- increasing funding for the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), to keep pace with increased immigration;
- developing new resource materials for those providing settlement services; and
- expanding the successful Host Program, offering more Canadians an opportunity to take a first hand role in the immigrant settlement process.

Multiculturalism and Citizenship Canada will continue providing services to improve cross-cultural understanding and remove barriers to full participation in society for all Canadians. The new Multiculturalism and Citizenship Act demonstrates the federal commitment to these services.

Multiculturalism and Citizenship Canada promotes a shared sense of identity among Canadians, and the full participation of Canadians of all origins in society, through initiatives such as the Race Relations and Cross-Cultural Understanding Program. Its Citizenship and Community Participation Program helps first-generation Canadians who need extra assistance in their longer term integration into Canadian society.

The Department also plays an important role in educating both Canadians-by-birth and newcomers on the value of our shared citizenship. A revitalized Citizenship Act will give further substance to the integration strategy.

### The objective of integration

For a newcomer to Canada, successful integration means the ability to contribute, free of barriers, to every dimension of Canadian life -- economic, social, cultural and political. Achieving that objective is a complex, ongoing process, involving accommodation and adjustment on the part of both newcomers and Canadians.

On the one side are the hopes and aspirations of those who have chosen Canada as their new home. It is their responsibility to learn and accept our shared values, and their right to be welcomed in accordance with those values.

On the other side are the feelings and concerns of a population confronted by change, in an evolving society that reflects the diverse backgrounds of newcomers. Canadians have the responsibility of helping immigrants learn about our country and understand our expectation that they share the established values and traditions. Canadians must also demonstrate awareness and understanding of the diverse cultures and heritages cherished by newcomers.

**The reception of immigrants**

Approximately $3 million will be made available over the next four years for a pilot project to test improved reception services for immigrants. More time will be spent with new arrivals, to give them information about immediate basic needs, immigrant serving agencies in their new community, and other sources of assistance. Pilot reception services will be offered at some of our major entry points.

**The Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP)**

Agencies across the country provide services for immigrants, such as reception and orientation, translation, referral to community resources, counselling and employment-related assistance. The federal government purchases these services through the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP).

Additional funds will be committed to this program to reflect increasing immigration, and more resource materials will be available to help agencies deliver services to immigrants.

**New and better resource materials**

New resource materials will be developed to assist those who provide services to immigrants here, and to potential immigrants abroad. These will introduce immigrants to the values and traditions that are inherent in Canadian citizenship, such as respect for human rights, equality of the sexes, and the rule of law.

Better information will be provided about immigrant source countries, the newcomers' cultural traits and heritage languages, the planned number of immigrants, and their anticipated destinations. This information will help service providers to plan and prepare for changes in immigration more effectively.

Employment and Immigration Canada will commit $500,000 per year to these initiatives. Other federal departments are also undertaking initiatives in this area.

**The Host Program**

Under a recent pilot program, Canadian families are recruited and trained to provide direct support and orientation to government-sponsored refugees. The Host Program allows Canadians to meet and welcome newcomers on a personal level, and it provides newcomers with a supportive and friendly environment during their first days in Canada.

Immigrants matched with a Host Program family appear to learn the language more quickly, find jobs more easily, and generally enjoy a smoother settlement process.

The Host Program will be made permanent. The current annual budget of $1 million will be increased so that the program can be expanded to reach a broader range of newcomers in more communities across Canada.

For more information, please contact:

J. Jewers, Director
Settlement Policy
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 953-7783

## Language training for immigrants

As part of the new immigrant integration strategy, the government will set new directions for language training. The current emphasis in language training programs on labour market objectives will be expanded, to reflect the broader objective of immigrant integration. To support this expanded mandate, the government will allocate an additional $200 million over the next four fiscal years for improved language training.

New directions for language training will include:

- developing a wider range of options in programs;
- providing more immigrants with access to language training better suited to individual needs;
- developing greater cooperation and coordination among the federal and provincial governments, non-governmental organizations, and the private sector;
- incorporating orientation themes into classes; and
- increasing emphasis on the purchase of innovative, cost-effective approaches to language training.

### Current language training programs

Learning one of Canada's official languages is perhaps the single most important step for many newcomers, and the federal government plays an important role in providing language training.

The government currently purchases, under federal-provincial agreements, classroom-based language training through the Canadian Jobs Strategy, for immigrants entering the labour force. In cooperation with the private sector, language training is being offered to immigrants already employed through the recently-introduced Language at Work program. The Settlement Language Program has recently been established as a permanent program, offering language training to immigrants not immediately destined for the work force. This program has assisted many immigrants, particularly women, in part time programs offered by immigrant serving agencies.

In the current fiscal year, about $98 million is directed to these programs, providing language training for about 24,000 adult immigrants. An additional $23 million is available for training new immigrants landed through the refugee backlog process.

**Developing a wider range of options**

The bulk of federal funding for language training is currently directed to adult immigrants entering the labour market. While this focus continues to be important, new options will be developed that address a broader range of adult immigrant needs.

During the coming year all language training funds under the Canadian Jobs Strategy will be more closely linked with, and managed as part of, a more comprehensive Immigration Program.

This will ensure that all federal expenditures on immigrant language training are focused more directly on immigrant integration needs, that a wider spectrum of immigrants will become eligible for language training, and that more innovative and cost-effective delivery mechanisms are employed.

Funds will be targeted to reflect immigrant destinations, and departmental resources will be dedicated specifically to these initiatives. At the same time, Canada Employment Centres will remain a focal point for immigrants seeking a wide range of services, including various forms of language training.

Improvements will also be made to our needs assessment of clients, to assure that the most appropriate method of language training available is used. Some immigrants do well in conventional, full-time training programs offered by public or private training establishments. Others, especially women, may need more flexible options that allow them to meet family or work responsibilities while pursuing language studies. Immigrants with special needs -- for example, those with basic literacy problems, or those who have experienced some degree of trauma before coming to Canada -- may require options that provide a specialized training and orientation environment. Still others may benefit from specialized training in the workplace.

In developing these options, ways will be found to coordinate language training more effectively at the local level, where client needs can be best evaluated.

As new directions are developed, current programs will continue to operate. Changes will be introduced over the course of the five-year-plan, without abruptly changing or eliminating existing programs which currently provide training to thousands of newcomers.

**Providing more language training**

Funding for language training will be increased substantially over the next four fiscal years. During 1991-92, an additional $30 million will be allocated to language training, a

31 per cent increase over current commitments. By the fourth fiscal year, a total of approximately $180 million will be committed to language training annually.

However, the federal government will not be able to provide language training to all immigrants. Federally-funded language training cannot be an automatic right; there are simply not enough dollars to meet the demand. Priorities will be set to ensure that those most in need of assistance receive training.

Partners in the integration process will be called upon to help improve and strengthen language training available to immigrants. Improved coordination will help reduce duplications and maximize the use of scarce resources. All levels of government benefit from immigration, and therefore all have a responsibility to work cooperatively towards the successful integration of immigrants.

The provinces and local school boards play the lead role in the education and integration of immigrant children. They already provide a great deal in the area of language training and creative integration services.

The federal government will support their efforts, by strengthening its settlement services for families, and by assisting the provinces in areas appropriate to federal jurisdiction. For example, the possibility of federal-provincial cooperation in providing orientation for immigrant children entering the school system will be explored. This type of initiative has already been started on an experimental basis in some communities.

The private sector has already started to play a larger role in immigrant language training, through initiatives launched by individual firms and through the Language at Work program. There will be further cooperative efforts with the private sector. Over the next decade, as many as 50 per cent of new entrants to the labour force will be immigrants. It is in everyone's interest to make sure that these entrants have the language skills necessary to cope in the workplace.

Language training is not only a fundamental step in the integration process, but an important vehicle for introducing newcomers to other aspects of Canadian life, to equip them with some of the basic information they need in the early stages of settlement, and to provide them with information on their rights and responsibilities as Canadians.

The federal government has recently started to provide language training and orientation to Canada-bound refugees who are awaiting final clearances. A guide for the overseas language teachers is currently being produced so that they may incorporate basic orientation issues into their language instruction. The same direction will be pursued in future domestic purchases of language training. Many suppliers have already used a great deal of initiative in incorporating orientation themes into their training courses.

**Innovation in language training**

Language training courses are supplied by provincial institutions, immigrant serving agencies, and private sector organizations. All courses offered reflect different strengths and weaknesses. For example, immigrant agencies, with extensive experience in providing orientation and integration services to newcomers, are often able to provide a less formal, more personalized approach to training that may be better suited to some immigrant needs. In the colleges, there has been innovation through effective assessment methods that stream newcomers into the program that best suits their needs, and in effective links between language training and labour market needs.

The federal government will continue to purchase language training from the full range of suppliers, building on the strengths that each can offer, encouraging innovations in curriculum design and teaching methods. Purchases will concentrate on those approaches that are the most cost-effective, and most successful in providing immigrants with language skills they need for a full, active and informed participation in Canadian society.

Some of these changes will take time. Effective collaboration and coordination require discussions with all of the partners in the integration process.

For more information, please contact:

J. Jewers, Director
Settlement Policy
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tel.: (819) 953-7783

IMMIGRATION
Canada

# Documents d'information

# Rapport annuel déposé au Parlement

## Plan d'immigration pour 1991-1995

**Octobre 1990**

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

# Documents d'information

# Rapport annuel déposé au Parlement

## Plan d'immigration pour 1991-1995

IM-095/10/90

Publié par les Affaires publiques et
la Direction générale de la politique
de l'immigration
Emploi et Immigration Canada

Pour de plus amples renseignements,
veuillez vous adresser à :

Centre de renseignements
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9

Tél. : (819) 994-6313

## Table des matières


| | Page |
|---|---|
| Aperçu général du plan d'immigration pour 1991-1995 | 1 |
| Immigration de la famille | 3 |
| Travailleurs qualifiés | 6 |
| Contrôle du processus d'immigration | 8 |
| Services améliorés en matière d'établissement et d'intégration | 10 |
| Cours de langue pour immigrants | 13 |

## Aperçu général du plan d'immigration pour 1991-1995

- La **croissance** de l'immigration sera modérée et l'équilibre maintenu entre les composantes du mouvement d'immigration : membres de la famille, réfugiés et immigrants indépendants. Le nombre des immigrants passera de 200 000 en 1990 à 220 000 en 1991 puis à 250 000 en 1992, niveau auquel il demeurera le reste de la période de la planification.

- **L'immigration de la famille**, et la réunion des familles que le gouvernement tient à favoriser, restent l'élément central du programme. En 1995, la proportion de ces immigrants par rapport au nombre total des immigrants sera approximativement la même qu'en 1990.

- Les **dispositions réglementaires concernant la famille** seront modifiées pour mieux tenir compte des liens de dépendance véritable entre les membres de la cellule familiale. Les critères relatifs à la famille seront modifiés pour que des Canadiens puissent parrainer des enfants qui sont de fait **à leur charge**, aussi bien que leurs conjoints, leur fiancé(e)s, leurs parents et leurs grands-parents ainsi que d'autres parents actuellement compris dans la catégorie de la famille aux fins de l'immigration; les enfants adultes qui ne sont pas à la charge de leurs parents seront exclus de cette catégorie, mais continueront d'être admissibles en tant que parents aidés.

- Les **réfugiés** restent une composante importante du programme d'immigration du Canada. Le Canada continuera de remplir, envers les réfugiés, les obligations imposées par le droit international, grâce au programme de parrainage par les secteurs public et privé ainsi qu'au processus de reconnaissance de statut de réfugié pour les personnes qui demandent ce statut au Canada.

- Les **travailleurs qualifiés** représenteront une plus grande proportion des immigrants indépendants pendant les dernières années de la période de planification. De nouvelles mesures seront prises pour que les critères appliqués permettent de sélectionner davantage les travailleurs qualifiés en fonction des besoins du marché du travail.

- Les **retraités** ne seront plus admis dans le cadre du programme concernant les retraités, qui sera supprimé après 1990. La plupart des retraités nés au Canada qui veulent revenir au Canada pourront toujours le faire.

- Grâce au **contrôle du processus d'immigration**, le nombre total d'immigrants ne dépassera pas le nombre total prévu. Des mesures seront prises pour garantir que le plan sera respecté.

- Le gouvernement adoptera une **stratégie fédérale d'intégration** axée sur l'aide à offrir aux immigrants pour qu'ils apprennent à connaître les valeurs de notre pays et sur celle à offrir aux Canadiens pour qu'ils se sensibilisent à la culture des nouveaux arrivants. Cette stratégie sera mise en oeuvre grâce à l'affectation de ressources supplémentaires aux programmes existants et à l'adoption de nouvelles mesures visant à fournir aux immigrants un ensemble de services complets avant même qu'ils quittent leur pays et jusqu'à ce qu'ils obtiennent la citoyenneté canadienne.

- Les **cours de langue**, qui sont actuellement axés sur les objectifs du marché du travail, seront élargis grâce à de **nouvelles orientations** pour que soit tenu compte de l'objectif plus vaste de l'intégration des immigrants, par l'affectation de crédits supplémentaires de 200 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

## Immigration de la famille

Les mesures relatives à l'immigration de la famille ont pour objet de reconnaître les membres de la proche famille qui ont un lien de dépendance entre eux et de les réunir. Les membres de la famille, parrainés par des résidents permanents ou des citoyens canadiens au Canada, ne sont soumis à aucun critère de sélection. Il leur suffit de réunir les conditions relatives à la santé et à la sécurité, avant d'entrer au Canada.

Selon le plan d'immigration pour 1991-1995, le nombre d'immigrants dans la catégorie de la famille devrait atteindre le niveau inégalé de 100 000 personnes en 1992 et se stabiliser à 85 000 en 1995, ce qui représente 15 000 personnes de plus qu'en 1990.

En raison de la croissance exceptionnelle de l'immigration de la famille et de l'incapacité de la définition actuelle de rendre la notion de «proche» famille, les dispositions réglementaires concernant la définition de la famille seront modifiées. Outre les conjoints et les fiancé(e)s, la catégorie de la famille comprendra les personnes suivantes :

- tous les enfants **à charge**, quel que soit leur âge ou leur état matrimonial;
- tous les **parents**, quel que soit leur âge ou la durée de la résidence au Canada de leur répondant;
- les **enfants adoptés** à charge, qui seront admissibles en tant que membres de la catégorie de la famille ou de personnes à charge accompagnant le requérant principal, même s'ils ont été adoptés après l'âge de 13 ans.

Les adultes parrainés et les immigrants sélectionnés en tant que travailleurs qualifiés ou en tant que gens d'affaires immigrants pourront se faire accompagner de leurs conjoints et enfants à charge.

### Enfants à charge

En juillet 1988, à la suite d'un rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur le travail, l'emploi et l'immigration, la définition de la famille a été élargie de façon à comprendre tous les enfants célibataires et les enfants célibataires de ces derniers. La condition selon laquelle un enfant ne doit jamais avoir été marié est cependant trop rigide pour permettre d'établir si un enfant est à la charge de ses parents ou non. Elle peut également entraîner certaines injustices qui vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Par exemple, un adulte célibataire âgé de 50 ans, vivant et travaillant dans un pays différent de celui de ses parents, pourrait être parrainé en tant que membre de la famille

au sens élargi qui lui est donné actuellement, alors qu'un enfant à charge âgé de 17 ans, qui a déjà été marié, même brièvement, ne pourrait pas l'être.

L'élargissement de la définition de la famille a également entraîné une croissance exceptionnelle de l'immigration de la famille, qui représente 70 000 personne en 1990 et devrait en représenter 100 000 en 1992. Cette croissance, à laquelle s'ajoute une croissance importante du nombre de réfugiés, risque de compromettre l'équilibre entre les composantes du mouvement d'immigration, c'est-à-dire les membres de la famille, les réfugiés et les immigrants indépendants.

Pour conserver cet équilibre, il faut soit limiter la croissance de l'immigration de la famille, soit admettre un plus grand nombre d'immigrants, jusqu'à des niveaux qui ne seront plus contrôlables. Pour arriver au même équilibre, il faudrait accroître le nombre d'immigrants au-delà de ce que les ressources et les services de tous les ordres du gouvernement permettent d'absorber.

Les nouvelles dispositions réglementaires, qui devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1991, clarifieront la notion de dépendance. Les enfants âgés de moins de 19 ans seront considérés comme des personnes à charge. D'autres enfants à la charge de leurs parents, comme certains étudiants, pourront également être admis en tant qu'enfants à charge.

**Parrainage de parents**

Les parents âgés de 60 ans et plus sont admissibles en tant que membres de la catégorie de la famille, quelle que soit la durée de la résidence au Canada de leur répondant alors que les parents âgés de moins de 60 ans ne sont actuellement admissibles qu'à certaines conditions, notamment à la condition que leur répondant ait séjourné au Canada depuis au moins trois ans.

Cette distinction avait été faite à l'origine en raison des différences que l'on prévoyait entre les deux groupes d'âge pour ce qui concerne la participation au marché du travail. Or, les différences qui existent réellement ne justifient pas que l'on fasse une telle distinction. Cette distinction n'est pas non plus conforme à la notion de relation de dépendance sur laquelle se fonde l'immigration de la famille.

En vertu des nouvelles dispositions réglementaires, **tous les parents** de résidents permanents et de citoyens canadiens pourront être parrainés en tant que membres de la famille, quel que soit leur âge ou la durée de la résidence au Canada de leur répondant.

**Enfants adoptés**

Avant l'adoption de la Loi sur l'immigration de 1976, il semblait y avoir un nombre élevé d'«adoptions de convenance», c'est-à-dire d'adoptions dont le seul but était, pour les intéressés, de réunir les conditions réglementaires d'admission. Pour réduire ce genre d'abus, des dispositions réglementaires ont été adoptées en vertu desquelles seuls étaient admissibles les enfants adoptés avant l'âge de 13 ans.

Ces dispositions ont entraîné certaines injustices, particulièrement dans le cas d'enfants plus âgés adoptés de bonne foi par une famille, avant que celle-ci ne demande à immigrer au Canada. De nouvelles dispositions réglementaires faciliteront l'admission de ces enfants ainsi que celle des enfants qui ont besoin de parents et qui sont adoptés pour cette raison. Pour prévenir les abus que représentent les adoptions de convenance dans ces cas, il faudra une évaluation indépendante du processus d'adoption.

Renseignements : M. Morton, directrice
Politique des immigrants
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6349

## Travailleurs qualifiés

### Meilleure sélection des travailleurs qualifiés

L'immigration a toujours été une importante source de travailleurs hautement qualifiés pour les entreprises et les industries canadiennes, notamment dans les professions où la main-d'oeuvre canadienne ne suffit pas à la demande. Dans le cadre du plan d'immigration pour 1991-1995, le gouvernement augmentera graduellement le nombre et la proportion de travailleurs qualifiés admis à titre d'immigrants indépendants et de parents aidés.

De plus, un certain nombre de mesures seront prises en vue d'améliorer et de simplifier la formule de sélection des travailleurs qualifiés. On reproche à la formule actuelle de mettre l'accent sur des groupes de professions dont la définition est trop restreinte, de ne pas s'adapter rapidement à l'évolution du marché du travail ni de répondre aux besoins des marchés du travail régionaux. La nouvelle formule permettra de mieux répondre à des besoins précis du marché du travail et de traiter plus rapidement le cas des requérants qui réunissent les conditions voulues.

Voici des mesures qui sont prises pour améliorer la formule de sélection :

- **professions désignées :** on déterminera, avec l'avis des provinces et du secteur privé, les professions dans lesquelles il y a des pénuries à l'échelle régionale ou nationale. Ces professions seront considérées comme étant des «professions désignées».

  Les requérants ayant les compétences voulues pour occuper l'une de ces professions se verront attribuer 10 points de plus, ce qui augmentera leurs chances d'être admis. De plus, on traitera leur demande plus rapidement. Les employeurs qui cherchent à recruter des requérants dans des professions désignées ne seront pas tenus d'obtenir l'autorisation d'un Centre d'emploi du Canada.

  Environ 20 à 30 p. 100 des travailleurs qualifiés pourraient être choisis dans les professions désignées.

- **nouvelle formule de points d'appréciation pour les professions «ouvertes» :** on n'utilisera plus la courte liste de professions ouvertes dans laquelle des points sont attribués à différentes professions. A quelques exceptions près, toutes les professions seront désormais ouvertes. A moins qu'il s'agisse de professions désignées ou de professions pour lesquelles il existe des restrictions, tous les requérants se verront attribuer un nombre égal de points, quelle que soit leur

profession. On insistera alors davantage sur des facteurs comme l'instruction et la connaissance de la langue, qui facilitent beaucoup l'intégration au marché du travail.

- **meilleure gestion du programme :** le mouvement des travailleurs qualifiés sera réglé de plus près. A cette fin, le nombre total de points attribués à un requérant sera réglementé par suite de modifications apportées au facteur démographique.

- **réglementation du système :** s'il y a suffisamment de requérants réunissant les conditions voulues pour atteindre les objectifs établis dans le plan d'immigration, l'accès à toutes les professions, peut-être même celles qui sont désignées, sera limité jusqu'à ce que les cas à l'étude soient traités. On évitera ainsi la formation d'arriérés continus à l'étranger et les longs délais de traitement.

La nouvelle formule de sélection sera appliquée graduellement. Toutes les professions, sauf celles pour lesquelles il existe des restrictions, devraient être ouvertes à compter de janvier 1991. On commencera au même moment à déterminer les professions désignées avec l'avis des provinces et d'autres groupes intéressés. D'ici janvier 1991, la liste actuelle des professions ouvertes demeurera en vigueur.

Renseignements : M. Burstein, directeur
Planification stratégique et recherche
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6346

## Contrôle du processus d'immigration

Depuis quelques années, le nombre d'immigrants augmente considérablement, ce qui accroît les pressions exercées sur le processus d'immigration. Par ailleurs, le programme d'immigration du Canada continuera d'être généreux et de répondre aux besoins des immigrants éventuels. Toutefois, le gouvernement doit veiller à ce que ce programme soit exécuté suivant le plan d'immigration.

Si le nombre réel d'immigrants dépasse les objectifs établis dans le plan d'immigration, les gouvernements fédéral et provinciaux de même que d'autres organismes, ne pourront répondre efficacement aux besoins des immigrants. Certains organismes pourraient ne pas avoir les ressources nécessaires pour faire face aux besoins imprévus. De plus, les immigrants éventuels pourraient avoir à subir de longs retards ou même se trouver dans une situation extrêmement difficile.

Un certain nombre d'améliorations ont récemment été apportées à la méthode de contrôle du processus d'immigration dans les domaines suivants : formation du personnel, coordination interministérielle, exécution de la Loi et investigation. Les améliorations continues apportées à ces domaines et à d'autres assureront un contrôle de l'immigration conforme au plan et le respect des objectifs fixés pour chaque catégorie d'immigrants.

En août 1990, le nombre de visas délivrés a été réduit pendant deux mois à titre de mesure temporaire pour contrôler l'augmentation inattendue du nombre de demandes. Cette mesure a été efficace à court terme, mais il faut trouver des solutions à long terme.

Les bureaux à l'étranger recevront des instructions sur la façon de faire face aux mouvements d'immigration, et des mesures de contrôle plus détaillées seront élaborées. Les priorités d'ordre réglementaire seront améliorées - par exemple, réduire le délai de traitement du cas des conjoints ou des personnes à charge de la catégorie de la famille.

On procède actuellement à une révision approfondie de la méthode de contrôle du processus d'immigration. A cette fin, il faut :

- analyser la méthode actuelle de contrôle pour déterminer les écarts entre les objectifs et les résultats des contrôles;

- examiner les méthodes appliquées à ce chapitre dans d'autres pays, notamment l'Australie, les États-Unis et certains pays européens.

On ne prendra aucune mesure qui va à l'encontre des principes fondamentaux sur lesquels repose la politique d'immigration du Canada. Par exemple, certains pays exercent des contrôles directs sur le nombre de visas qu'ils délivrent. Ces méthodes seront examinées, mais aucune mesure pouvant aller à l'encontre des politiques d'immigration, comme les engagements du gouvernement sur le plan humanitaire ou le principe d'universalité, ne sera prise en considération.

Cette révision sera effectuée avec l'avis du ministère des Affaires extérieures et d'autres intervenants. Des mesures particulières visant à améliorer les méthodes de contrôle seront prises ultérieurement.

Renseignements : M. Burstein, directeur
Planification stratégique et recherche
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tél. : (819) 994-6346

## Services améliorés en matière d'établissement et d'intégration

La nouvelle stratégie fédérale d'intégration des immigrants permettra d'améliorer les programmes en matière d'établissement et d'intégration tout en donnant une nouvelle orientation aux programme fédéraux de cours de langue. Grâce à cette nouvelle stratégie, les immigrants pourront mieux comprendre les droits et responsabilités rattachés à l'octroi de la citoyenneté canadienne. Les Canadiens seront aussi encouragés à accueillir les nouveaux arrivants et connaîtront mieux les diverses cultures qui viennent s'ajouter à celles de notre pays.

Dans le cadre de cette stratégie, Emploi et Immigration Canada améliorera ses programmes d'établissement en adoptant les mesures suivantes :

- améliorer les services d'accueil aux immigrants au moment où ils arrivent au Canada;

- accroître les crédits accordés au programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI), afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'immigrants;

- élaborer de nouveaux documents destinés aux organismes offrant des services d'établissement;

- élargir le fructueux programme d'accueil qui permet à plus de Canadiens de jouer un rôle de premier plan dans le processus d'établissement des immigrants.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada continuera d'offrir des services favorisant une meilleure compréhension des autres cultures et l'entière participation de tous les Canadiens à la vie collective. La nouvelle Loi sur le multiculturalisme traduit l'engagement pris par le gouvernement fédéral d'offrir ces services.

Multiculturalisme et Citoyenneté favorise le partage d'un sentiment d'identité parmi tous les Canadiens ainsi que la participation entière de ceux-ci, quelles que soient leurs origines, à des projets comme le Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle. Des Canadiens de première génération ayant besoin d'aide supplémentaire pour s'intégrer à la société canadienne peuvent aussi recourir au Programme de participation civique et communautaire.

Le Ministère doit aussi assumer l'importante tâche de faire prendre conscience à la fois aux Canadiens de naissance et aux nouveaux arrivants de la valeur de la citoyenneté canadienne. Une Loi sur la citoyenneté rajeunie ne fera qu'étayer la stratégie d'intégration dont il est question.

**Objectifs de l'intégration**

Pour un nouvel arrivant, une intégration réussie signifie la capacité de contribuer sans obstacle à toutes les dimensions de la vie canadienne, qu'elles soient d'ordre économique, social, culturel et politique. Il n'est pas facile de réaliser cet objectif; il faut des efforts constants qui impliquent une certaine adaptation de la part des nouveaux arrivants et des Canadiens eux-mêmes.

D'une part, les personnes qui ont choisi de s'établir au Canada ont des aspirations et elles doivent apprendre à connaître nos valeurs communes et à les accepter. Mais elles sont en droit de s'attendre à un accueil qui respecte ces mêmes valeurs.

D'autre part, il faut tenir compte des inquiétudes de la population qui fait face à des changements qui réflètent les divers antécédents des immigrants. Les citoyens de notre pays ont la responsabilité de les aider à connaître le Canada et de leur faire partager les valeurs et les traditions de notre pays; enfin, les Canadiens doivent apprécier et comprendre les diverses cultures et traditions des nouveaux arrivants.

**Accueil des immigrants**

Environ trois millions de dollars seront investis au cours des quatre prochaines années dans un projet pilote ayant pour objet de mettre à l'épreuve des services améliorés d'accueil des immigrants. On passera plus de temps avec les nouveaux arrivants pour les renseigner sur leurs besoins immédiats, les organismes offrant des services aux immigrants dans leur nouvelle collectivité et sur les autres sources d'aide. Des services d'accueil pilotes seront offerts dans certains points d'entrée importants.

**Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI)**

Des organismes répartis dans tout le pays offrent des services aux immigrants, notamment des services d'accueil et d'orientation, de traduction, de renvoi à des ressources de la collectivité, de counselling et de l'aide en matière d'emploi. Le gouvernement fédéral achète ces services par l'entremise du programnme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI).

Des crédits additionnels seront engagés dans ce programme afin de tenir compte de la hausse du nombre d'immigrants. Un plus grand nombre de documents seront mis à la disposition de ces organismes pour les aider à offrir des services aux immigrants.

**De nouveaux documents de meilleure qualité**

De nouveaux documents seront élaborés pour aider les organismes offrant des services aux immigrants au Canada, et aux immigrants éventuels à l'étranger. Ces documents permettront de faire connaître aux immigrants les valeurs et les traditions canadiennes, comme le respect des droits de la personne, l'égalité des sexes et la règle du droit.

Le gouvernement donnera des renseignements plus complets sur les pays sources des immigrants, leurs traits culturels et leurs langues ancestrales, le nombre prévu d'immigrants et les endroits où ils devraient s'établir. Ces renseignements aideront les responsables des organismes précités à se préparer plus efficacement aux changements prévus.

Emploi et Immigration Canada dépensera annuellement 500 000 dollars pour la réalisation de ces projets. Quant aux autres ministères fédéraux, ils mettent sur pied des projets dans ce domaine.

**Programme d'accueil**

Le programme d'accueil, un projet pilote mis sur pied récemment, permet à des familles canadiennes choisies et formées d'aider et d'orienter directement des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Ainsi, les Canadiens peuvent rencontrer et accueillir personnellement de nouveaux arrivants, tandis que ces derniers évoluent dans un milieu amical et positif durant les premiers jours qu'ils passent au Canada.

Il semble que les immigrants jumelés à une famille d'accueil apprennent la langue plus rapidement, trouvent un emploi et s'établissent en général plus facilement.

Le programme d'accueil deviendra permanent. Les crédits de un million de dollars qui lui sont attribués annuellement seront augmentés de sorte que le programme visera un plus vaste éventail de nouveaux arrivants dans un plus grand nombre de collectivités.

Renseignements : J. Jewers, directrice
Politique de l'établissement
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tél. : (819) 953-7783

## Cours de langue pour immigrants

Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intégration des immigrants, le gouvernement fixera de nouvelles orientations en matière de cours de langue. Pour tenir compte de l'objectif plus vaste de l'intégration des immigrants, les cours de langue actuellement axés sur les objectifs du marché du travail seront élargis. Pour appuyer ce mandat, le gouvernement accordera une somme supplémentaire de 200 millions de dollars au cours des quatre prochaines années financières pour améliorer les cours de langue.

Nouvelles orientations en matière de cours de langue :

- intégrer une gamme plus vaste d'options aux programmes;
- donner à un plus grand nombre d'immigrants accès à des cours de langue mieux adaptés à leurs besoins personnels;
- réaliser une plus grande coopération et coordination entre les gouvernement fédéral et provinciaux, les organismes non gouvernementaux, et le secteur privé;
- insérer des sujets d'orientation dans les cours;
- insister tout particulièrement sur l'achat de méthodes innovatrices et rentables de cours de langue.

### Programmes de cours de langue actuels

L'apprentissage de l'une de nos deux langues officielles est peut-être la démarche la plus importante pour bon nombre de nouveaux arrivants, et le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel pour ce qui concerne les cours de langue.

Actuellement, le gouvernement achète, dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales et grâce à la Planification de l'emploi des cours de langue dans des établissements d'enseignement pour les immigrants qui accèdent au marché du travail. En coopération avec le secteur privé, des cours de langue sont offerts aux immigrants qui occupent déjà un emploi, grâce au nouveau programme d'apprentissage de la langue en milieu de travail mis en oeuvre récemment. Le programme de cours de langue pour les immigrants a récemment été mis en place de façon permanente. Ce programme offre des cours de langue aux immigrants qui ne se destinent pas immédiatement au marché du travail. Il a aidé un grand nombre d'immigrants, en particulier des femmes, dans le cadre de programmes à temps partiel offerts par des organismes d'aide aux immigrants.

Pendant l'année financière en cours, environ 98 millions de dollars seront alloués à ces programmes, aux termes desquels une formation linguistique sera offerte à près de 24 000 immigrants adultes. Un montant de 23 millions de dollars supplémentaires sera affecté à la formation des nouveaux immigrants reçus dont les cas faisaient partie de l'arriéré.

**Élaboration d'autres options**

L'essentiel des fonds accordés pour les cours de langue par le gouvernement fédéral sert actuellement à financer des cours pour les immigrants adultes qui accèdent au marché du travail. Cet objectif demeure important, mais de nouvelles options seront élaborées pour répondre plus globalement aux besoins des immigrants adultes.

L'année prochaine, tous les fonds affectés aux cours de langue dans le cadre de la Planification de l'emploi seront plus étroitement liés à un programme d'immigration intégré, et administrés aux termes de celui-ci. Cette mesure vise à assurer que toutes les dépenses fédérales en matière de cours de langue sont axées plus directement sur les besoins d'intégration des immigrants, qu'un plus grand nombre d'immigrants deviendront admissibles aux cours de langue et que l'on utilisera des moyens plus novateurs et plus rentables pour offrir ces cours.

Les fonds seront alloués en fonction de la destination des immigrants et les ressources ministérielles seront consacrées expressément à ces initiatives. Parallèlement, les Centres d'emploi du Canada resteront une plaque tournante pour les immigrants à la recherche d'une vaste gamme de services, y compris divers choix de cours de langue.

La technique d'évaluation des besoins des clients sera améliorée afin d'assurer l'utilisation de la méthode de formation la plus adéquate. Certains immigrants suivent avec succès des programmes de formation conventionnels, à plein temps, offerts par des établissements d'enseignement publics ou privés. D'autres, en particulier des femmes, ont peut-être besoin d'options plus souples qui leur permettent de s'acquitter de leurs obligations familiales ou de leurs responsabilités professionnelles tout en suivant des cours de langue. Les immigrants ayant des besoins spéciaux -- par exemple, ceux dont le niveau d'études est peu élevé, ou ceux qui ont eu des expériences traumatisantes avant leur arrivée au Canada -- ont peut-être besoin d'options qui fournissent un cadre de formation et d'orientation spécialisé. Des cours spécialisés en milieu de travail peuvent convenir à d'autres immigrants.

En élaborant ces options, on veillera à coordonner les cours de langue plus efficacement au niveau local, puisque c'est à ce niveau que l'on peut le mieux évaluer les besoins des clients.

A mesure que de nouvelles orientations seront élaborées, l'exécution des programmes actuels se poursuivra. Des changements seront apportés au cours du plan quinquennal, mais les programmes actuels dans le cadre desquels une formation est offerte à des milliers de nouveaux arrivants ne seront ni modifiés ni éliminés brusquement.

**Accroissement du nombre de cours de langue**

Au cours des quatre prochains exercices, on augmentera considérablement le montant des crédits affectés aux cours de langue. En 1991-1992, 30 millions de dollars supplémentaires seront affectés à cette fin, soit une augmentation de 31 p. 100 par rapport aux engagements actuels. D'ici au quatrième exercice, environ 180 millions de dollars seront engagés pour la formation linguistique.

Toutefois, le gouvernement fédéral ne pourra pas offrir une formation linguistique à tous les immigrants. On ne peut conférer automatiquement à tous le droit de participer aux cours de langue subventionnés par le gouvernement fédéral; il n'y a tout simplement pas assez de fonds pour satisfaire à la demande. Des priorités seront établies afin qu'une formation soit offerte à ceux qui en ont le plus besoin.

On demandera aux intervenants dans le processus d'intégration de contribuer à l'amélioration des cours de langue offerts aux immigrants. Une meilleure coordination des activités permettra de réduire le double emploi et de maximiser l'utilisation des ressources insuffisantes. Comme ils profitent tous de l'immigration, les divers paliers de gouvernement ont la responsabilité de collaborer en vue d'assurer l'intégration des immigrants.

Les gouvernements provinciaux et les commissions et conseils scolaires locaux jouent un rôle de premier plan dans l'éducation et l'intégration des enfants d'immigrants. Ils font déjà de grands efforts en matière de formation linguistique et de prestation de services d'intégration innovateurs.

Le gouvernement fédéral appuiera leurs efforts en améliorant les services d'établissement qu'il offre aux familles et en collaborant avec les provinces dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Par exemple, les gouvernements fédéral et provinciaux examineront la possibilité de collaborer à la prestation de services d'orientation aux enfants d'immigrants qui fréquenteront l'école. Ce genre de projet pilote a déjà été amorcé dans certaines collectivités.

Le secteur privé a déjà commencé à jouer un plus grand rôle dans la formation linguistique des immigrants par le truchement de projets mis en oeuvre par certaines entreprises et du programme d'apprentissage de la langue en milieu de travail. Par ailleurs, d'autres entreprises seront réalisées en collaboration avec le secteur privé. Au

cours des dix prochaines années, jusqu'à 50 p. 100 des nouveaux venus sur le marché du travail seront des immigrants. Toutes les parties ont donc intérêt à veiller à ce que ces nouveaux venus possèdent les compétences linguistiques nécessaires pour s'intégrer à la population active.

La formation linguistique ne constitue pas uniquement un pas essentiel vers l'intégration. En fait, il s'agit d'un moyen important de faire connaître aux nouveaux arrivants d'autres aspects de la vie au Canada, de leur fournir certaines des informations de base dont ils ont besoin pendant les premières étapes de leur établissement et de les informer de leurs droits et de leurs responsabilités en tant que Canadiens.

Le gouvernement fédéral offre depuis peu des cours de langue et des services d'orientation aux réfugiés qui attendent d'obtenir les autorisations finales pour se rendre au Canada. On élabore actuellement un guide à l'intention des professeurs de langue afin qu'ils puissent incorporer dans leur programme des notions fondamentales d'orientation. La même méthode sera adoptée dans les achats futurs de cours de langue au Canada. De nombreux établissements de formation ont déjà fait preuve de beaucoup d'initiative en incorporant dans leurs cours des notions d'orientation.

**Cours de langue innovateurs**

Les cours de langue sont offerts par des établissements provinciaux, des organismes d'aide aux immigrants et des organisations du secteur privé. Les cours offerts comportent tous des points forts et des points faibles. Par exemple, les organismes d'aide aux immigrants qui possèdent une grande expérience de la prestation de services d'orientation et d'intégration aux nouveaux arrivants sont souvent en mesure d'adopter une méthode de formation plus naturelle et plus personnalisée qui répond peut-être mieux aux besoins de certains immigrants. Par ailleurs, il y a eu des innovations dans les collèges. En effet, des méthodes d'évaluation efficaces ont été adoptées pour orienter les nouveaux arrivants vers les programmes qui conviennent le mieux à leurs besoins et des liens efficaces ont été établis entre la formation linguistique et les besoins du marché du travail.

Le gouvernement fédéral continuera d'acheter des cours de langue de tous les établissements de formation, en tablant sur les points forts de chacun et en favorisant l'innovation dans les programmes d'études et les méthodes pédagogiques. On essayera avant tout d'acheter les cours les plus rentables qui permettent le mieux aux immigrants d'acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour participer pleinement et activement à la société canadienne tout en étant bien informés.

Certains de ces changements ne pourront être apportés rapidement. Pour collaborer efficacement, il faudra tenir des discussions avec tous les partenaires au processus d'intégration.

Renseignements : J. Jewers, directrice
Politique de l'établissement
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9
Tél. : (819) 953-7783

IMMIGRATION

Canada

# Annual Report to Parliament

## Immigration Plan for 1991-1995

October 1990

Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

# Annual Report to Parliament

## Immigration Plan for 1991-1995

IM-094/10/90

Produced by Public Affairs and
the Immigration Policy Group
Employment and Immigration Canada

For copies and information contact:

Enquiries Centre
Employment and Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9

Tel.: (819) 994-6313

© Minister of Supply and Services Canada 1990
Cat. No. MP1-7/1995
ISBN 0-662-57878-3

October 1990

This Report is tabled in accordance with section 7 of the Immigration Act, which states:

> The Minister, after consultation with the provinces concerning regional demographic needs and labour market considerations and after consultations with such other persons, organizations and institutions as he deems appropriate, shall cause to be laid before Parliament, not later than the sixtieth day before the commencement of each calendar year or, if Parliament is not then sitting, not later than the fifteenth day next thereafter that either House of Parliament is sitting, a report specifying:
>
> (a) the number of immigrants that the Government of Canada deems it appropriate to admit during any specified period of time; and
>
> (b) the manner in which demographic considerations have been taken into account in determining that number.

# Table of Contents


| | Page |
|---|---|
| **Introduction** | **1** |
| **Overview** | **3** |
| **Part 1: Rationale** | **5** |
| The global context | 5 |
| Demographic considerations | 5 |
| Consultations | 6 |
| The government's historical commitment to immigration | 7 |
| **Part 2: The 1991-1995 Immigration Plan** | **9** |
| Family immigration | 10 |
| Refugees | 10 |
| Skilled workers | 11 |
| Retirees | 12 |
| Managing the immigration process | 12 |
| **Part 3: The Federal Integration Strategy** | **13** |
| Objectives | 13 |
| New directions for language training | 14 |
| Emphasizing Canadian values | 14 |
| Conclusion | 15 |

This Report to Parliament reflects a significant shift in the government's approach to immigration planning – a shift from short- to long-term planning, to more comprehensive consultations on immigration issues, and to a more comprehensive view of the immigration process itself.

I have introduced this approach in view of the growing importance of immigration in the broader context of social and economic policy, and the growing recognition that immigration planning is not just a matter of total numbers of immigrants. It is a matter of striking a complex balance between Canada's own needs, and the needs of people who want to come to Canada for many different reasons – to rejoin their families, to escape persecution, to build a new and better life in a country of opportunity.

Immigration planning must strike a balance between our desire to respond generously and compassionately to these people, and our ability to respond to their needs effectively. It must reflect a due regard for our own national interests, and the interests of provincial governments. It must also address longer-term measures to maintain the desired balance, through a process that is efficient and well-managed.

To prepare this five-year plan, I held a series of discussions and consultations across the country – consultations far more comprehensive than in the past, involving representatives from a broad cross-section of Canadian society. These consultations revealed a welcome appreciation of the complex issues involved in immigration policy.

They also revealed widespread support for an increase in immigration, under certain conditions. Such an increase should be properly managed, so that we do not exceed our ability to accommodate new immigrants. And any increase should be accompanied by greater efforts to support the integration of immigrants into their adopted communities.

Indeed, one of the most consistent concerns expressed during the consultations was that immigration planning should address the need for settlement and integration services, such as language training, to help newcomers become part of Canadian society.

My plan for the next five years reflects these concerns. It allows for moderate growth in immigration, on a manageable scale. It maintains the existing balance among immigration streams, with roughly proportionate growth in the family, refugee, and independent categories. And it includes measures to ensure that the immigration process is managed more directly in accordance with the plan.

I am also introducing a federal strategy for immigrant integration, as an integral part of immigration planning, and as a way of coordinating the efforts of several government

departments. A key objective of this strategy is to establish a renewed partnership with the provinces, the private sector and non-governmental groups. It provides a new mandate and increased support for federal language training. It also provides a new commitment to helping immigrants learn more about Canada, and to helping Canadians learn more about the diverse cultural backgrounds of immigrants.

With this five-year plan, Canada will continue to have one of the most open and generous immigration policies in the world. It maintains Canada's tradition of compassion and concern for those who look to Canada for a better life. And it provides the practical stability – through long-term planning and effective management – necessary to ensure that Canada will continue to grow and prosper through immigration in the years ahead.

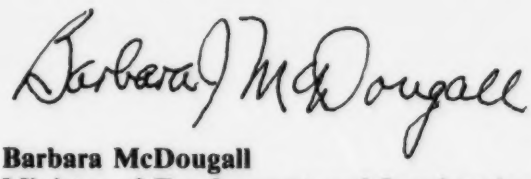

**Barbara McDougall**
**Minister of Employment and Immigration Canada**

# Overview

The 1991-1995 plan provides for a moderate increase in immigration while maintaining a reasonable balance among the family, refugee and independent categories. Immigration will rise from 200,000 in 1990 to 220,000 in 1991, and to 250,000 in 1992 where it will be stabilized for the rest of the planning period.

■ **Family immigration**, and the government's commitment to family reunification, remain central to the program. In 1995, family immigration will represent roughly the same proportion of total immigration as in 1990.

Family-related regulations will be modified to reflect genuine dependency relationships between core family members. Family criteria will be adjusted to allow Canadians to sponsor children who are in fact **dependent** on their parents, as well as spouses, fiancé(e)s, parents, grandparents and other relatives presently included as family class members; adult, non-dependent children will be excluded.

Independent immigrants will continue to be admitted together with their spouses and children; however, changes will be made to reflect the new focus on children who are in fact dependent.

■ **Refugees** continue to be an important component of Canada's immigration policy. Canada's international commitments concerning refugees will be maintained, through both the government and private sponsorship programs, and through the system for refugee claimants already in Canada.

■ **Independent immigrants**

The independent and assisted relatives components of the immigration program will be maintained at current levels during the early years of the plan. In later years, the number and overall proportion of skilled workers will increase.

- **Skilled workers** will be selected in accordance with national and provincial economic needs and objectives. Recognizing the important benefits these immigrants bring to Canada, a number of initiatives are planned to improve the selection process.
- **Business immigrants** will continue to be accepted. Changes to the Immigrant Investor component of the Business Immigration Program announced last August, together with improved monitoring and enforcement systems put in place over the past year, will ensure that the program continues to have a positive impact on job creation and on the economy.
- **Retirees** will no longer be admitted through the retiree program, which will be discontinued after 1990. Most retirees who were born in Canada, and wish to return to this country after having given up their citizenship while working abroad, will still be able to return.

■ **Management of the immigration process** will be improved through new measures to ensure that the plan is respected. An annual program review will assess the operation of the plan, and allow for adjustments, if necessary. There will also be a review of the policy direction and objectives underlying the plan after three years, to prepare for the next five-year planning period.

■ **A federal integration strategy** will provide immigrants with a wide range of coordinated services to help them settle in their new communities, and participate fully in society. In cooperation with the provinces, municipal agencies, and other groups, this strategy will improve language training and integration services. It will place a new emphasis on helping immigrants learn about Canadian values and on helping Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers.

# Part 1: Rationale

## The global context

Canada's immigration system is designed to achieve a variety of social, humanitarian and economic objectives, through the three categories of family, refugee and independent immigration. Our ability to maintain a reasonable balance among these objectives is increasingly affected by external pressures, in a world where migration has become a phenomenon of international concern.

There are today millions of people moving from one country to another, for many different reasons. Many people are refugees fleeing their country of origin. Large-scale migration may also be sparked by events such as conflict in the Middle East and changes in Eastern Europe.

These events in turn affect the Canadian immigration program, which faces considerable pressures for growth during the planning period. This is true for all immigration categories. Immigration by family members is expected to rise from 70,000 in 1990 to 100,000 in 1992. Canadians recently sponsored 40,000 persons as designated class members from East European countries prior to the end of this special status, and these people must be processed in the next few years. Moreover, Canada, like most Western countries, has become a country of first asylum for thousands of people. As a result, we anticipate that when the in-Canada refugee determination system begins to operate at capacity in 1992, 25,000 claimants will be admitted annually.

With respect to the independent category, all provinces would like to increase their share of skilled workers and business immigrants. Many East Europeans would also like to come to Canada as skilled workers, placing additional pressures on the system.

All of these pressures affect our efforts to maintain a balance among the three main categories of immigration. For example, if our immigration system as it stands were allowed to grow to accommodate these demands - and we tried to ensure that there was equal growth in all three categories - total immigration would far exceed manageable levels by 1995.

On the other hand, it would be difficult to maintain a balance between our social, humanitarian and economic objectives if immigration was not allowed to grow at all. Given current commitments, we project that in 1992, 28,000 more family class immigrants and 20,000 more in-Canada refugee claimants will be admitted than in 1990. This means that total immigration must exceed the 1990 level of 200,000, unless we adjust some element of the program. In fact, we would have to virtually eliminate independent immigration, tolerate lengthy processing delays for refugees, or introduce severe cut-backs to the family category.

With any of these options we would be forced to abandon the objective of a balanced immigration program.

## Demographic considerations

The report of Health and Welfare Canada's Demographic Review, "Charting Canada's Future", was released in December 1989. Copies of this report were distributed widely for use in the consultations leading up to the 1991-95 immigration plan.

The government initiated the Demographic Review in 1986 to examine possible demographic changes in Canada to the year 2025, and the implications these changes might have for social and economic policy. With respect to immigration, one of the primary concerns of the Review was to determine the impact of immigration on the growth, size and aging of Canada's population.

The Review's 1989 report indicated that current and planned immigration levels may have a modest effect in slowing down the projected

longer-term decline in Canada's population, but would have little effect on the changing age structure of our society.

Other findings in the report are also consistent with a policy of modest, balanced growth in immigration. The Review found, for example, that immigrants compare favourably with those born in Canada with respect to earnings and educational attainment.

## Consultations

The need to maintain a balanced immigration system was consistently identified in the consultations leading up to the 1991-95 immigration plan.

The Minister of Employment and Immigration initiated these expanded, comprehensive consultations as an integral part of the planning process. In addition to consultations with the provinces, a series of eight opinion fora and twenty regional meetings took place across Canada. Participants included representatives from immigrant serving agencies, the media, business and labour, education, social services, health care, the legal profession, economists, and environmentalists.

There was widespread support for continued growth in immigration. As one would expect, individuals with specific interests urged an increase in the specific category of immigration with which they were concerned. But very few urged that one category should be increased at the expense of another category. The consensus was that any increase in immigration should take place in a way that preserves a balanced immigration program.

In fact, the consultations revealed a general consensus that there be a more comprehensive approach to the program. In particular, participants felt that planning decisions should not be taken independently of policies designed to ensure that the settlement and integration needs of immigrants can be accommodated. The consensus was that increased immigration would be accepted if such an increase was well-managed, and was accompanied by additional measures to help immigrants adjust to their new way of life in Canada.

The Report on the consultations on immigration for 1991-1995 was released on October 9, 1990.

## The government's historical commitment to immigration

**IMMIGRATION, 1980-1995**

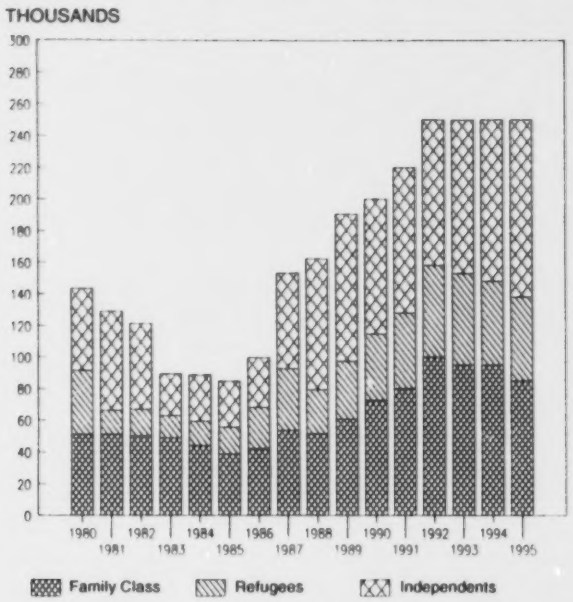


Immigration has historically played an important role in Canada's social and economic development. Immigration programs played an important part, for example, in the settlement of the western provinces at the turn of the century, and in providing business and industry with skilled workers in later years. Immigrants have consistently enriched Canada socially, economically, and culturally.

In the late 1970s and early 1980s immigration declined, falling from 140,000 in 1980 to 85,000 in 1985. Immigration became largely a family movement, and no longer realized its full economic potential.

When the present government took office, it placed an emphasis on revitalizing the immigration system. In a Special Report to Parliament in 1985, the government outlined a balanced approach to immigration, supporting objectives in three areas: family reunification, a commitment to refugees and humanitarian activities, and economic development through the selection of business immigrants and skilled workers.

These objectives have been pursued successfully, through a policy of growth in immigration since 1985. The bulk of the increase took place in the economic stream of immigration, but there was a significant increase in all categories.

In the Speech from the Throne in 1989, the government reaffirmed this policy of increased immigration.

# Part 2: The 1991-1995 Immigration Plan

| COMPONENT | ESTIMATED 1990 | PLANNED 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *FAMILY CLASS* | 72,500 | 80,000 | 100,000 | 95,000 | 85,000 | 85,000 |
| *REFUGEES* | | | | | | |
| · Government-assisted Refugees and Members of Designated Classes (selected abroad) | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 |
| · Privately sponsored refugees and members of Designated Classes (selected abroad) | 24,000 | 23,500 | 20,000 | 20,000 | 15,000 | 15,000 |
| · Refugees landed in Canada (after Jan.1, 1989) | 5,000 | 10,000 | 25,000 | 25,000 | 25,000 | 25,000 |
| *INDEPENDENT IMMIGRANTS* | | | | | | |
| · principal applicants | 19,500 | 20,000 | 21,500 | 22,500 | 29,000 | 29,000 |
| · spouses and other accompanying dependents | 25,500 | 21,000 | 20,000 | 25,000 | 33,000 | 33,000 |
| *ASSISTED RELATIVES* | | | | | | |
| · principal applicants | 7,000 | 7,000 | 7,000 | 8,500 | 11,500 | 11,500 |
| · spouses and other accompanying dependents | 11,000 | 12,500 | 12,500 | 15,000 | 19,000 | 19,000 |
| *BUSINESS IMMIGRANTS* | | | | | | |
| · principal applicants | 5,000 | 7,000 | 7,000 | 6,500 | 5,000 | 5,000 |
| · spouses and other accompanying dependents | 13,500 | 21,000 | 21,000 | 19,500 | 14,500 | 14,500 |
| *RETIREES* | 4,000 | 5,000 | 3,000 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 200,000 | 220,000 | 250,000 | 250,000 | 250,000 | 250,000 |

The 1991-95 immigration plan maintains the commitments of the 1989 Speech from the Throne, and responds to the concerns identified during the consultation process. It will maintain a balance between the family, refugee and independent streams of immigration. It includes a number of measures to ensure that the immigration process as a whole will be well managed. At the same time, it ensures that Canada's immigration policy remains generous and compassionate, sensitive to the many different needs of people looking to Canada for help.

As the Table on the following page shows, immigration will increase from 200,000 in 1990 to 220,000 in 1991, and 250,000 in 1992. It will stabilize at 250,000 for the remaining years of the plan.

## Family immigration

Family immigration will remain at an historically high level throughout the planning period, and will maintain roughly the same share of total immigration at the end of the planning period as it held in 1989. Some changes in the family criteria are necessary, however, to curtail the potential for excessive growth, in view of the additional numbers of refugees we will receive in the next five years and to allow for adequate numbers of skilled workers.

In response to recommendations by the House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration, the government expanded family immigration in 1988. The revised regulations eliminated the 21-year age limit on children who could be sponsored or accompany their parents coming to Canada. The only condition was that these children must never have been married. These children could as well bring their own never-married children.

Regulatory changes will be introduced early in 1991 which will more effectively capture the concept of family. We want to recognize and reunite family members who are in fact dependent on each other. For this reason, we think it reasonable to exclude certain adult children.

Under the new rules, eligibility will be extended to children under the age of 19. Eligibility will also include children above that age, provided that they are dependent on their parents. Children who are ineligible for family class membership, or who cannot be admitted together with their parents under the new regulations, may still be sponsored as assisted relatives.

These changes will allow us to maintain the necessary balance among the three main streams of immigration, while responding to the needs of dependent family members. They also respond to concerns that the current regulations discriminate against married children, and so are contrary to the equality provisions of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

A number of other changes will be made concerning family immigration. All parents, regardless of age and the duration of residence of the sponsor, will be eligible to enter as family class members. Regulations which deny eligibility to children adopted after they have turned 13 - designed to prevent "adoptions of convenience" - will be adjusted, to facilitate the adoption of children in need of parental care. Finally, efforts will be made to shorten the processing time for spouses and children.

## Refugees

Because our refugee program must respond to a constantly changing environment, long-range planning is less precise then other elements of the program.

As in recent years, approximately 13,000 government sponsored refugees will be selected abroad in 1991. In subsequent years, annual refugee plans will continue to be made in consultation with the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), provincial governments, the Department of External Affairs and interested non-governmental organizations in Canada. Refugees chosen abroad will be selected on the basis of their need for protection and their potential for eventual self-sufficiency in Canada.

For several years there have been fluctuations in the numbers of refugees selected from different parts of the world, but the source countries have for the most part remained constant. At the time of writing, conditions in a number of areas are becoming more fluid, which may lead to urgent resettlement needs from a wider array of countries next year.

In allocating resettlement places for 1991, specific targets have been set for areas where there are demonstrable needs. However, because conditions are changing rapidly a substantial

reserve has been held back to be used as required. The resettlement places for 1991 are allocated as follows:

| | 1990 | 1991 |
|---|---|---|
| South East Asia | 3,500 | 3,500 |
| Latin America | 3,000 | 2,500 |
| Africa | 1,000 | 1,250 |
| Middle East and West Asia | 1,700 | 2,200 |
| Eastern Europe | 3,500 | 550 |
| Reserve | 300 | 3,000 |
| **TOTAL** | **13,000** | **13,000** |

In South East Asia, Canada is ahead of schedule in meeting its resettlement commitments under the terms of the UN sponsored Comprehensive Plan of Action (CPA). Programs for 1991 will focus on the small number of "long-stayers" remaining, and on those who are screened-in in accordance with the CPA.

While recent events in Central America are encouraging, the region is still volatile. Our resettlement commitment directly from that region will remain the same in 1991 as in 1990. However, there will be fewer Latin Americans resettled from the United States, because there are fewer referrals from that country.

The resettlement target for African refugees is increased slightly for 1991, largely because the UNHCR signalled a need for more spaces, especially for refugees in East Africa and the Sudan. Conditions in the Middle East and West Asia, especially in light of developments in the Persian Gulf area, also justify a higher resettlement target.

Due to the positive developments in Eastern Europe, the Self-exiled Persons Designated Class has been phased out. However, the plan retains a modest allocation of 550 government sponsored spaces for citizens of East Europe and the USSR who are found to be Convention refugees.

Privately sponsored refugees will continue to be a major component of our resettlement program in 1991. This program has primarily benefited East Europeans in recent years. Although the Self-exiled Persons Designated Class ended this year, this will not significantly lower arrivals in 1991 because a large number of sponsorships were approved before the Class expired.

There will be a comprehensive review of the refugee sponsorship program, which has not been thoroughly studied since it began in 1978. A steering committee of representatives from academic institutions, refugee organizations and Employment and Immigration Canada will oversee this review.

There will be about 2,000 admissions from abroad through our special humanitarian programs. These programs deal with people who are not Convention refugees and do not qualify for selection under a Designated Class, but are affected by crises in their countries and wish to join family members in Canada. They are admitted under the Assisted Relative category, and are assessed using relaxed selection criteria for humanitarian reasons. The primary beneficiaries are people from Lebanon, Sri Lanka, Iran, Guatemala and El Salvador.

Canada, like many other industrialized countries, has received significant numbers of refugee claimants over the past decade. As a result, a new refugee determination system was implemented on January 1, 1989.

The new system has succeeded in reducing the number of clearly unfounded claims. Earlier this year, additional resources were allocated to the Immigration and Refugee Board in order to facilitate the expeditious processing of up to 35,000 claims annually. At current acceptance rates, 25,000 people would be accepted annually as permanent residents in 1992 through 1995.

The government is committed to managing this system effectively, maintaining a balance between meeting our obligation to protect genuine refugees and guarding against abuse of the claims process by non-refugees.

## Skilled workers

The independent and assisted relatives components of the immigration program will be maintained at current levels during the early years of the plan. In later years, the number and overall proportion of skilled workers will increase.

During the consultations, all provinces expressed an interest in increasing their share of skilled workers. The skills these immigrants bring to Canada make a valuable contribution to national and regional economic development, and to the competitive position of Canadian business and industry.

Changes will be initiated in January 1991 which will make the system more responsive to national and regional labour market needs. Occupations where there are labour market shortages will be identified, in consultation with the provinces and other interested groups. These occupations will be designated, and applicants in the independent and assisted relatives categories who are qualified for these occupations will receive additional points. Some occupations, where special circumstances such as licensing requirements exist, will be restricted.

Applications will be accepted in all other occupations and will receive an equal number of points. This new system will be more sensitive to labour market needs, and will allow qualified applicants in designated occupations to be processed more quickly. More emphasis will be placed on such factors as education and language skills, which facilitate integration.

## Retirees

Retired persons who are self-supporting are currently allowed to enter Canada, with no restrictions on their number. In the past, this provision was used primarily by people born in Canada who had given up their citizenship, but wished to return to this country on retirement.

However, the provision is now being used increasingly by others. Of the 3,500 immigrants landed as retirees in 1989, only 126, or four per cent, were born in Canada. In addition, the number of applications in this category is rising significantly. In order to maintain the number of skilled workers in the plan, the retiree program will be discontinued after 1990. Elderly persons who have close ties to Canada could be considered for admission on humanitarian grounds.

## Managing the immigration process

This five-year immigration plan is intended to provide all those involved in the immigration process — including provincial and municipal governments, social agencies, immigrant and refugee serving organizations and six federal departments — with the stability they need to plan their own activities.

This stability is only meaningful if actual immigration is in line with planned immigration. If planned levels are exceeded, some agencies could find themselves lacking the resources to cope with unexpected demands. Potential immigrants could find themselves faced with frustrating delays, or even considerable hardship.

For this reason, it is important to ensure that actual immigration corresponds to announced levels. Recent initiatives have made a number of improvements in the way the immigration process is managed, in such areas as staff training, interdepartmental coordination, and enforcement and investigation. Continued improvements in these and other areas will ensure that immigration is managed in accordance with the plan, and that levels specified for each component of immigration are respected.

In 1990, a two-month slow-down was placed on issuing visas, as a temporary measure to manage an unexpected increase in applications. As a short term measure, this has proved effective; but longer-term solutions are required.

A review of the management system is now taking place, to identify appropriate longer-term measures. This includes an examination of the management systems used by other countries, such as direct controls on issuing visas. However, the universality of our immigration programs - which guarantees equal treatment for all source countries - will be preserved. No measures that would interfere with universality, or with fundamental humanitarian principles, will be considered.

The immigration priority system is also being reviewed, and changes will be made to speed up processing for spouses and children in the family stream.

The entire plan will be monitored as it is implemented, and an annual review will ensure that adjustments can be made where necessary in a timely, efficient manner. Results of the review will be presented each year in the Annual Report to Parliament. In addition, the policy direction and objectives underlying the plan will be reviewed in the third year, to prepare for the next five-year planning period.

# Part 3: The Federal Integration Strategy

Issues concerning immigrant settlement and integration are central to the immigration planning process. The federal integration strategy deals with many of these issues, which were highlighted during the consultations leading up to the 1991-95 plan.

The strategy will:

- provide a policy framework to guide settlement and integration programs across federal departments;
- ensure greater collaboration with the provinces, the private sector and our non-governmental partners in the delivery of the settlement and integration services;
- set new directions for language training and increase funding to make a more flexible range of options accessible to a greater number of immigrants; and
- place a new emphasis on helping immigrants understand and accept Canadian values and on helping Canadians understand the diverse backgrounds of newcomers.

Most Canadians recognize that immigrants make a positive contribution to our country by working hard, bringing new skills to the workplace, creating jobs, and enriching our social and cultural life. However, many Canadians feel that these benefits – and the well-being of immigrants themselves – may be compromised if immigrants are unable to settle and integrate effectively into Canadian society.

The federal government supports a number of important settlement and integration programs for new immigrants. Employment and Immigration Canada has developed innovative programs such as the Settlement Language Program and Language at Work, in addition to language training programs for immigrants entering the labour market. The government is also a leader in Employment Equity, and through Multiculturalism and Citizenship Canada it seeks to promote cross-cultural understanding, improved race relations, and a shared sense of citizenship.

The provinces, immigrant serving agencies, community groups and the private sector also work to meet the needs of a growing and increasingly diverse immigrant population. During consultations on the 1991-95 immigration plan, many participants spoke of the valuable work of professionals and volunteers helping immigrants to settle successfully in their new homeland.

However, participants also spoke of programs and personnel stretched beyond capacity, of uneven quality in programs at every level, of gaps in programming, and of poor coordination. The House of Commons Standing Committee on Labour, Employment and Immigration raised similar concerns in its interim report this summer.

The federal government is committed to providing the national leadership and coordination necessary to address these concerns. With the federal integration strategy, immigrant integration will become a central component in our immigration policies and programs. It will also provide a new common focus for federal efforts across a range of departments.

## Objectives

The goal of the integration strategy is to promote the full participation of immigrants in all aspects of Canadian life.

To achieve this goal, a broader view of immigrant integration is required than in the past. Integration must be seen as a continuum, a process that begins when an immigrant first applies to come to Canada, continues in the early days and months after arrival, up to and beyond the time citizenship is acquired and full participation in Canadian society is achieved.

Understood in this way, integration is not simply about finding a job, or even about learning to speak one of our official languages, although both are necessary in the process of integration. It is about finding a place in

Canadian society, about a sense of belonging, and about assuming the rights and responsibilities of being Canadian. It is about being able to take part – free of barriers – in Canadian life.

Ultimately, integration is a process which involves us all. It is a two-way street that requires accommodations and adjustments on both sides. On one side, Canadian society grows and evolves as it absorbs new people and cultures. It welcomes and opens its communities and institutions to newcomers. On the other side, immigrants acquire the skills they need to become involved and make their contribution to Canada's well-being. They also come to share the principles, traditions and values which are inherent in our common citizenship such as freedom, equality and participatory democracy.

## New directions for language training

Enhanced language training initiatives will play a key role in the federal integration strategy. Learning to communicate in one of Canada's official languages is a prerequisite for integration. Almost half of all adult immigrants come to Canada without the necessary language skills. In Quebec, the challenge is even greater as seventy per cent of immigrants destined to that province do not speak French. Moreover, the integration of immigrants into Quebec's predominantly French society is made even more problematic by the dominance of English language and culture in the rest of Canada and North America.

A number of existing language training programs have already been mentioned. These programs have been very successful. More needs to be done. The new language training strategy will strive to meet the needs of more immigrants more effectively, and promote a consistent quality of training across the country. It will provide a greater number of immigrants with access to the most appropriate and effective training available. Particular attention will be paid to the language and learning requirements of women and individuals with little formal education.

This strategy must build upon a better understanding of immigrants' language training needs. Existing programs must be re-examined, and new programs introduced, to ensure that these needs are being met.

The strategy will bring all federal language training for immigrants under the direction of the immigration program, where it can be incorporated into a larger package of settlement and integration services. Training geared towards immigrant labour market participation will remain important, however, and the linkages between language training and other employment services through Canada Employment Centres will be preserved.

While these federal initiatives are important, the federal government cannot and should not be the sole provider of language training for immigrants. Other levels of government, as well as the private sector, benefit from immigration, and have a responsibility to help immigrants acquire the language skills they need.

The new language training strategy will encourage a renewed partnership with the provinces and community groups. There is a need to work as partners to support successful, innovative approaches to language training, and to coordinate our efforts more effectively. Flexibility is important if programs are to respond to local circumstances.

The federal government will continue to concentrate on language training for adult immigrants, respecting the provinces' jurisdiction over second language instruction for immigrants' children in school. Clearly, however, many school districts find it difficult to meet the needs of growing numbers of immigrants' children in the schools. The federal strategy will help ease these pressures by strengthening services to families. New ways will be explored outside the classroom to give assistance to the provinces and local school boards in the settlement and orientation of immigrant children. Indeed, immigrant youth already benefit from federal employment programs which seek to help youth stay in school and make the transition to the labour market.

## Emphasizing Canadian values

While most immigrants value and cherish their own heritage, and gain strength and support from their own communities, they also want to feel that they belong in Canada. They have chosen to come to Canada because they value our stability, our prosperity, our respect for diversity, and our democratic institutions.

Canadians, in turn, expect immigrants to understand and ultimately to share the principles, values and traditions which define our identity as a nation. Being Canadian involves accepting these common values – participatory democracy, tolerance, equality and the rule of law. It also involves a willingness to accommodate and respect diversity and to grow and change as the Canadian family evolves to reflect its newest members.

The federal integration strategy will help immigrants and Canadians to learn more about each other, to build a common understanding and sense of purpose. A number of federal departments will be involved in this effort.

Multiculturalism and Citizenship Canada will continue to improve cross-cultural understanding, and to remove barriers to equal opportunity and full participation for all Canadians. Citizenship programs will continue to play an important role in educating both Canadians-by-birth and newcomers on the value of our shared citizenship. A revitalized Citizenship Act will give these efforts a renewed emphasis.

The strategy will build on Employment and Immigration Canada's extensive experience with initial settlement, orientation and counselling of newcomers. More orientation materials will be developed for use in Canada and in posts abroad. These materials will help immigrants learn more about who we are as Canadians. And they will help Canadians learn more about who immigrants are, and about their cultural backgrounds.

A further example of the kind of initiative that will be supported is EIC's Host Program, which pairs government sponsored refugees with Canadian "hosts". This concept will be used to create a permanent program that can be expanded over time, to reach more immigrants. The Host Program provides a unique way of welcoming immigrants into Canadian life, and of allowing them to learn from Canadians themselves about our values and attitudes. It provides Canadians with the chance to meet newcomers on a personal level, and develop a personal understanding of newcomers' cultures. It also helps the integration process in very concrete ways: immigrants who are paired with a Canadian host find jobs sooner; they learn English or French faster; and they generally develop a better sense of well-being and optimism about their new lives in Canada.

## Conclusion

The federal integration strategy reflects the government's commitment to make immigrant integration a more central element of its immigration policy, and a new focus for federal programming across a range of departments. The strategy will focus primarily on improved language training, and strengthened settlement and integration services. Immigrant serving agencies, the private sector, and other levels of government can complement these efforts in their own areas of expertise. By working together, everyone will benefit, as more immigrants are enabled to participate fully in Canadian life.

IMMIGRATION
Canada

# Rapport annuel déposé au Parlement

## Plan d'immigration pour 1991-1995

**Octobre 1990**

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

# Rapport annuel déposé au Parlement

## Plan d'immigration pour 1991-1995

IM-094/10/90

Publié par les Affaires publiques et
la Direction générale de la politique
de l'immigration
Emploi et Immigration Canada

Pour de plus amples renseignements,
veuillez vous adresser à :

Centre de renseignements
Emploi et Immigration Canada
Ottawa-Hull
K1A 0J9

Tél. : (819) 994-6313

© Ministre des Approvisionnements et
Services Canada 1990
N° de cat. MP1-7/1955
ISBN 0-662-57878-3

Octobre 1990

Le présent rapport est déposé en vertu de l'article 7 de la Loi sur l'immigration qui dispose :

> Le ministre, après avoir consulté les provinces sur les caractéristiques régionales des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées, fait déposer devant le Parlement, au plus tard le soixantième jour précédant le début de chaque année civile ou, si le Parlement ne siège pas, dans les quinze premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport indiquant :
>
> a) le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée;
>
> b) la manière dont on a tenu compte des aspects démographiques pour fixer ce nombre.

# Table des matières


| | Page |
|---|---|
| **Introduction** | **1** |
| **Vue d'ensemble** | **3** |
| **Partie 1 : Justification** | **5** |
| Contexte international | 5 |
| Considérations démographiques | 5 |
| Consultations | 6 |
| Importance constante de l'immigration pour le gouvernement | 7 |
| **Partie 2 : Plan d'immigration pour 1991-1995** | **9** |
| Membres de la famille | 10 |
| Réfugiés | 10 |
| Travailleurs qualifiés | 12 |
| Retraités | 12 |
| Contrôle du processus d'immigration | 12 |
| **Partie 3 : Stratégie fédérale d'intégration** | **15** |
| Objectifs | 16 |
| Cours de langue : nouvelles orientations | 16 |
| Promotion des valeurs canadiennes | 17 |
| Conclusion | 18 |

# Introduction

Le présent rapport expose une approche très différente de la planification de l'immigration. Le gouvernement est passé de la planification à court terme à la planification à long terme, il a entrepris une consultation plus vaste sur les questions touchant l'immigration et il a adopté une approche globale du processus d'immigration proprement dit.

J'ai adopté cette nouvelle approche en raison de l'importance croissante de l'immigration dans le contexte général d'une politique sociale et économique et parce qu'il est de plus en plus manifeste que la planification de l'immigration ne consiste pas simplement à fixer le nombre total d'immigrants que nous voulons admettre. Il s'agit d'arriver à un équilibre entre des facteurs complexes, entre les besoins propres du Canada et les besoins des personnes qui veulent venir au Canada pour diverses raisons – pour rejoindre leur famille, fuir la persécution, entreprendre une vie meilleure dans un pays riche de possibilités.

La planification de l'immigration doit se faire en fonction à la fois de notre désir de générosité et de compassion envers ces personnes et de notre capacité de répondre efficacement à leurs besoins. Il faut planifier l'immigration en tenant pleinement compte de nos intérêts nationaux ainsi que des intérêts des gouvernements provinciaux. Il faut également prévoir des mesures à long terme pour maintenir un juste équilibre, grâce à une formule efficace et bien appliquée.

Pour préparer ce plan quinquennal, j'ai entrepris une série de discussions et de consultations dans l'ensemble du pays. Les consultations ont été menées auprès d'un nombre beaucoup plus grand, que par le passé, de personnes et d'organismes divers, représentant tous les secteurs de la société canadienne. Ces consultations m'ont permis de constater avec plaisir que les Canadiens comprennent bien la complexité des enjeux d'une politique d'immigration.

Elles ont également montré que les Canadiens étaient largement en faveur d'une croissance de l'immigration, dans certaines conditions. Une telle croissance doit être contrôlée, pour que le nombre d'immigrants admis ne dépasse pas notre capacité d'intégrer les nouveaux arrivants. Par ailleurs, toute croissance devrait s'accompagner d'efforts accrus visant à faciliter l'intégration des immigrants dans leur collectivité d'adoption.

En effet, une des préoccupations les plus constamment exprimées au cours des consultations était le fait qu'aucune planification de l'immigration ne pouvait se faire indépendamment d'une prise en considération des besoins en services d'aide à l'établissement et d'intégration, notamment les cours de langue, qu'il faut offrir aux nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration à la société canadienne.

Le plan quinquennal que j'ai établi tient compte de ces différentes questions. Il prévoit une croissance modérée de l'immigration, qui reste contrôlable. Il maintient l'équilibre actuel entre les composantes du mouvement d'immigration et prévoit un accroissement sensiblement égal dans les trois catégories : membres de la famille, réfugiés et immigrants indépendants. Il comprend des mesures visant à garantir que le processus d'immigration est conforme au plan arrêté.

J'ai également adopté une stratégie fédérale d'intégration des immigrants, qui fait partie intégrante de la planification de l'immigration, et qui permet de coordonner l'intervention de plusieurs ministères fédéraux. Un des objectifs clés de cette stratégie est l'instauration d'un partenariat renouvelé avec les provinces, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux. Cette stratégie donne au gouvernement fédéral une nouvelle mission concernant les cours de langue et lui permet d'y consacrer plus de ressources. Elle traduit également une volonté renouvelée d'aider les immigrants à en apprendre davantage sur le Canada et d'aider les Canadiens à en apprendre davantage sur les diverses cultures des immigrants.

Grâce à ce plan quinquennal, le Canada continuera d'avoir une des politiques d'immigration les plus ouvertes et les plus généreuses du monde. Ce plan préserve la tradition humanitaire du Canada à l'égard de ceux qui veulent bâtir une vie meilleure dans notre pays. Enfin, la planification à long terme et la gestion efficace du plan nous donne cette stabilité qu'il nous faut pour continuer de croître et de prospérer grâce à l'immigration.

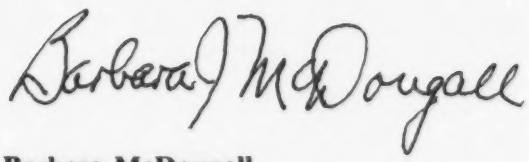

**Barbara McDougall**
**Ministre d'Emploi et Immigration Canada**

# Vue d'ensemble

Le plan prévoit une croissance modérée de l'immigration avec maintien relatif de l'équilibre entre les composantes du mouvement d'immigration. Le nombre des immigrants passera de 200 000 en 1990 à 220 000 en 1991 puis à 250 000 en 1992. Il restera à ce niveau pendant le reste de la période de planification.

■ **L'immigration** visant la réunion des membres de la famille que le gouvernement tient à favoriser, reste l'élément central du programme. En 1995, la proportion de ces immigrants par rapport au nombre total des immigrants sera approximativement la même qu'en 1990.

Toutefois, les dispositions réglementaires concernant la définition de la famille seront modifiées pour mieux tenir compte des liens de dépendance véritable entre les membres de la cellule familiale. Les critères relatifs à la définition de la famille seront modifiés pour que des Canadiens puissent parrainer des enfants qui sont de fait **à leur charge**, aussi bien que leurs conjoints, leurs fiancé(e)s, leurs parents, leurs grands-parents et d'autres parents actuellement inclus dans la catégorie de la famille. Les enfants adultes, qui ne sont pas à la charge de leurs parents, seront exclus.

Les immigrants indépendants continueront d'être admis avec leurs conjoints et leurs enfants. Toutefois, des modifications seront apportées pour tenir compte de la nouvelle approche concernant les enfants qui sont de fait des personnes à charge.

■ La catégorie des **réfugiés** reste une composante importante du programme d'immigration du Canada. Le Canada continuera de remplir, envers les réfugiés, les obligations imposées par le droit international, grâce au programme de parrainage par les secteurs public et privé ainsi qu'au processus de reconnaissance du statut de réfugié pour les personnes qui demandent ce statut au Canada.

■ **Immigrants indépendants**
Le nombre d'immigrants indépendants et de parents aidés restera le même au cours des premières années de la période de planification. Les dernières années, le nombre et la proportion des travailleurs qualifiés augmenteront.

- **Les travailleurs qualifiés** seront sélectionnés en fonction des besoins et objectifs économiques nationaux et provinciaux. Étant donné la contribution importante que nous apportent ces immigrants, nous prévoyons un certain nombre de mesures visant à améliorer le processus de sélection.
- Nous continuerons d'accueillir des **gens d'affaires immigrants**. Grâce aux modifications apportées à la composante des investisseurs immigrants du programme d'immigration des gens d'affaires, annoncées au mois d'août, ainsi qu'à un système amélioré de suivi et d'exécution, mis en place l'année dernière, le programme devrait continuer d'avoir des retombées positives sur l'économie et dans le domaine de la création d'emplois.
- **Les retraités** ne seront plus admis dans le cadre du programme concernant les retraités, qui sera supprimé après 1990. La plupart des retraités nés au Canada, qui veulent revenir au Canada après avoir renoncé à leur citoyenneté pendant qu'ils travaillaient à l'étranger, pourront toujours y revenir.

■ **La gestion du processus d'immigration** sera améliorée grâce à de nouvelles mesures garantissant que le plan sera respecté. Nous procéderons à un examen annuel de l'exécution du plan, et nous ferons des ajustements, au besoin. Nous procéderons également à un examen des orientations et objectifs sur lesquels se fonde le plan, après trois ans, pour préparer la prochaine période de planification quinquennale.

■ Nous adoptons **une stratégie fédérale d'intégration** en vue d'offrir aux immigrants un vaste ensemble coordonné de services et de les aider ainsi à s'établir dans leur nouvelle collectivité ainsi qu'à devenir des membres à part entière de notre société. Cette stratégie, qui se fonde sur une collaboration des provinces, des organismes municipaux et d'autres groupes, permettra d'améliorer les cours de langue et les services d'intégration. Elle nous donnera de meilleurs moyens d'aider les immigrants à connaître les valeurs de notre pays et d'aider les Canadiens à comprendre la culture des nouveaux arrivants.

# Partie 1: Justification

## Contexte international

Le programme d'immigration du Canada, qui englobe les membres de la catégorie de la famille, les réfugiés et les immigrants indépendants, vise à atteindre divers objectifs sociaux, humanitaires et économiques. Toutefois, nous devons maintenir un équilibre raisonnable entre ces objectifs malgré les pressions de plus en plus fortes qui sont exercées à une époque où les mouvements migratoires sont devenus un problème international.

A l'heure actuelle, des millions de personnes se déplacent d'un pays à l'autre pour diverses raisons. Bon nombre d'entre elles sont des réfugiés qui fuient leur pays d'origine. Les mouvements migratoires de grande envergure peuvent également être occasionnés par des événements comme le conflit au Moyen-Orient et les changements en Europe de l'Est.

Ces événements influent sur le programme d'immigration du Canada, sur lequel d'énormes pressions sont exercées pour que soit augmenté le nombre global d'immigrants au cours de la période de la planification. Et il en va de même pour toutes les composantes du mouvement d'immigration. En 1992, 100 000 personnes de la catégorie de la famille seront admises comparativement à 70 000 en 1990. Par ailleurs, les Canadiens ont récemment parrainé 40 000 membres des catégories désignées originaires des pays d'Europe de l'Est avant la suppression de cette catégorie spéciale, personnes dont le cas doit être traité au cours des prochaines années. De plus, comme la plupart des pays occidentaux, le Canada est devenu un pays de premier asile pour des milliers de personnes. Nous prévoyons donc que 25 000 demandeurs seront admis chaque année dès que le processus de détermination du statut de réfugié au Canada commencera à fonctionner à plein rendement en 1992.

Pour ce qui est de la catégorie des immigrants indépendants, toutes les provinces souhaitent accueillir une plus grande proportion de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires. De nombreux Européens de l'Est voudraient également venir au Canada en tant que travailleurs qualifiés, ce qui accroît les pressions exercées sur le programme.

Toutes ces pressions nuisent aux efforts que nous déployons pour maintenir un équilibre entre les trois principales catégories d'immigrants. Par exemple, si le programme d'immigration actuel pouvait être élargi de manière à répondre à toutes ces demandes, même si nous avons essayé d'assurer une augmentation équitable dans les trois composantes, le nombre global d'immigrants dépasserait largement les objectifs contrôlables d'ici 1995.

Par ailleurs, il serait difficile de maintenir un équilibre entre nos objectifs sociaux, humanitaires et économiques sans admettre un plus grand nombre d'immigrants. Compte tenu des engagements qu'a pris le gouvernement, nous prévoyons accueillir en 1992, 28 000 immigrants de la catégorie de la famille et 20 000 demandeurs du statut de réfugié de plus qu'en 1990. Ainsi, le nombre total d'immigrants doit dépasser l'objectif fixé pour 1990, soit 200 000, à moins que nous modifiions certains éléments du programme. De fait, il faudrait alors pour ainsi dire supprimer la catégorie des requérants indépendants, tolérer de longs délais de traitement dans le cas des réfugiés ou réduire considérablement le nombre d'immigrants de la catégorie de la famille.

Toutefois, ces options compromettraient énormément l'équilibre du programme d'immigration.

## Considérations démographiques

Le rapport de l'Étude démographique de Santé et Bien-être social Canada intitulé «Esquisse du Canada de demain» a été publié en décembre 1989. Des exemplaires de ce rapport ont été largement diffusés en vue d'être utilisés au cours

des consultations qui ont abouti au plan d'immigration pour 1991-1995.

Le gouvernement a entrepris l'Étude démographique en 1986 pour examiner les changements démographiques possibles au Canada d'ici l'an 2025 et leur incidence éventuelle sur la politique sociale et économique. L'Étude avait pour objet principal de déterminer les répercussions de l'immigration sur la croissance, la taille et le vieillissement de la population canadienne.

Il ressort de ce rapport que les objectifs actuels et prévus en matière d'immigration ralentiront peut-être quelque peu le fléchissement prévu de la population canadienne, mais qu'ils n'influeront guère sur la structure par âge de notre société.

D'autres conclusions du rapport cadrent également avec une politique de croissance modérée et équilibrée de l'immigration. Par exemple, l'Étude montre que les immigrants se comparent avantageusement aux Canadiens de naissance sur le plan des salaires et du rendement scolaire.

## Consultations

La nécessité de maintenir l'équilibre du programme d'immigration est une question très souvent abordée au cours des consultations qui ont abouti au plan d'immigration pour 1991-1995.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a entrepris ces vastes consultations dans le cadre du processus de planification. Outre les consultations menées dans les provinces, on a tenu une série de huit forums d'opinion et vingt rencontres régionales d'un bout à l'autre du Canada. Parmi les participants figuraient des représentants d'organismes d'aide aux immigrants, des médias, du monde des affaires, du travail, de l'éducation, des services sociaux et de la santé, de même que des avocats, des économistes et des environnementalistes.

Les participants ont très bien accueilli la politique de croissance continue de l'immigration. Comme on pouvait s'y attendre, ceux qui avaient des intérêts particuliers ont préconisé une augmentation dans une certaine composante du mouvement d'immigration. Cependant, ils ont été très peu nombreux à recommander qu'une catégorie soit favorisée au détriment d'une autre. De l'avis général, il faudrait accroître le nombre global d'immigrants tout en maintenant l'équilibre du programme d'immigration.

Au sujet du programme, il est ressorti des consultations qu'on favorisait une approche plus intégrée. Les participants étaient d'avis que les décisions relatives à la planification devaient être prises en tenant compte des politiques visant à répondre aux besoins des immigrants en matière d'établissement et d'intégration. Ils considéraient que l'accroissement du nombre global d'immigrants était acceptable si celui-ci était bien géré et assorti de mesures supplémentaires destinées à aider les immigrants à s'adapter à la société canadienne.

Le Rapport sur les consultations sur l'immigration pour 1991-1995 a été publié le 9 octobre 1990.

## Importance constante de l'immigration pour le gouvernement

### IMMIGRATION, 1980 À 1995

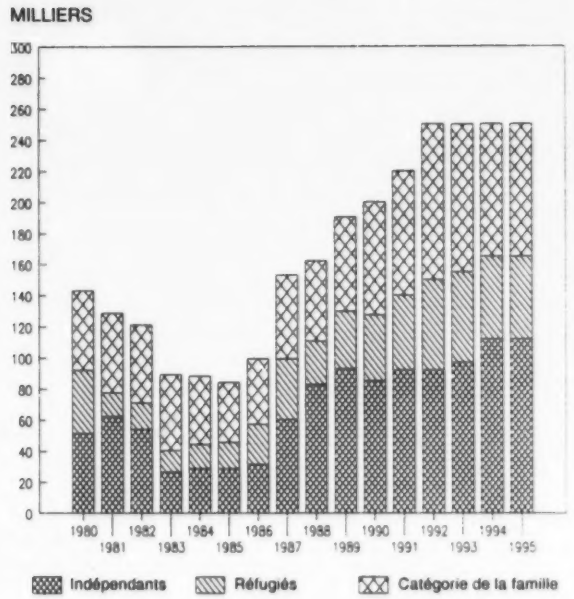


L'immigration a dans le passé joué un rôle important dans l'évolution sociale et économique du Canada. Par ailleurs, les programmes d'immigration ont, par exemple, contribué au développement des provinces de l'Ouest au début du siècle et fourni par la suite aux entreprises et à l'industrie des travailleurs qualifiés. En outre, les immigrants enrichissent sans cesse le Canada sur les plans social, économique et culturel.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, le nombre d'immigrants a chuté de 140 000 en 1980 à 85 000 en 1985. Comme il s'agissait surtout de membres de la catégorie de la famille, l'immigration comportait alors moins d'avantages économiques pour le Canada.

Lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il s'est engagé à réformer le programme d'immigration. Dans un rapport spécial déposé au Parlement en 1985, le gouvernement a mis de l'avant une formule équilibrée en matière d'immigration qui renforçait les objectifs des trois secteurs suivants : la réunion des familles, l'accueil des réfugiés et d'autres personnes pour des considérations humanitaires et le développement économique par la sélection de gens d'affaires et de travailleurs qualifiés.

Ces objectifs ont été atteints grâce à une politique d'accroissement de l'immigration appliquée en 1985. Il y a eu une augmentation marquée dans toutes les catégories, mais surtout dans celle de la composante à caractère économique.

En 1989, le gouvernement a confirmé cette politique dans le discours du Trône.

# Partie 2: Plan d'immigration pour 1991-1995

| COMPOSANTE | ESTIMATION 1990 | PRÉVISIONS 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *CATÉGORIE DE LA FAMILLE* | 72,500 | 80,000 | 100,000 | 95,000 | 85,000 | 85,000 |
| *RÉFUGIÉS* | | | | | | |
| · Réfugiés pris en charge par le gouvernement et membres de catégories désignées (sélectionnés à l'étranger) | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 | 13,000 |
| · Réfugiés parrainés par des groupes privés et membres des catégories désignées (sélectionnés à l'étranger) | 24,000 | 23,500 | 20,000 | 20,000 | 15,000 | 15,000 |
| · Réfugiés ayant obtenu, au Canada, le droit d'établissement (après le 1er janvier 1989) | 5,000 | 10,000 | 25,000 | 25,000 | 25,000 | 25,000 |
| *IMMIGRANTS INDÉPENDANTS* | | | | | | |
| · requérants principaux | 19,500 | 20,000 | 21,500 | 22,500 | 29,000 | 29,000 |
| · conjoints et autres personnes à charge les accompagnant | 25,500 | 21,000 | 20,000 | 25,000 | 33,000 | 33,000 |
| *PARENTS AIDÉS* | | | | | | |
| · requérants principaux | 7,000 | 7,000 | 7,000 | 8,500 | 11,500 | 11,500 |
| · conjoints et autres personnes à charge les accompagnant | 11,000 | 12,500 | 12,500 | 15,000 | 19,000 | 19,000 |
| *GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS* | | | | | | |
| · requérants principaux | 5,000 | 7,000 | 7,000 | 6,500 | 5,000 | 5,000 |
| · conjoints et autres personnes à charge les accompagnant | 13,500 | 21,000 | 21,000 | 19,500 | 14,500 | 14,500 |
| *RETRAITÉS* | 4,000 | 5,000 | 3,000 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 200,000 | 220,000 | 250,000 | 250,000 | 250,000 | 250,000 |

Le plan d'immigration pour 1991-1995 permet de respecter les objectifs énoncés dans le discours du Trône en 1989 et de donner suite aux questions soulevées au cours de la consultation. Il contribuera également à maintenir un équilibre entre les différentes composantes du programme d'immigration, c'est-à-dire la catégorie de la famille, les réfugiés et les immigrants indépendants. De plus, il prévoit un certain nombre de mesures destinées à assurer la saine gestion du programme d'immigration. Parallèlement, il permet de veiller à ce que la politique d'immigration du Canada demeure généreuse et réponde aux besoins nombreux et différents des personnes qui demandent la protection du Canada.

Comme le montre le tableau à la page précédente, le nombre global d'immigrants passera de 200 000 en 1990 à 220 000 en 1991 pour s'élever à 250 000 en 1992. Il sera maintenu à 250 000 jusqu'en 1995.

## Membres de la famille

Le nombre de personnes admises en tant que membres de la famille n'aura encore une fois jamais été aussi élevé tout au long de la période visée; à la fin de la période de planification, il représentera la même proportion du mouvement total d'immigration qu'en 1989. Toutefois, il faudra modifier les critères relatifs à la catégorie de la famille pour réduire la possibilité d'une croissance excessive de cette dernière, en raison des réfugiés supplémentaires que nous accueillerons au cours des cinq prochaines années et pour permettre l'admission d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés.

Conformément aux recommandations du Comité permanent de la Chambre des communes sur le travail, l'emploi et l'immigration, le gouvernement a élargi la définition de la famille en 1988. La révision du Règlement a permis d'éliminer la limite d'âge de 21 ans pour les enfants parrainés ou qui accompagnaient leurs parents, la seule condition étant que ces enfants ne devaient jamais avoir été mariés. Ils pouvaient également faire venir leurs propres enfants non mariés.

Des modifications au Règlement seront mises en oeuvre au début de 1991, afin de mieux correspondre à la conception que l'on se fait de la famille. On désire reconnaître l'existence d'autres membres de la famille qui, de fait, dépendent les uns des autres, et les réunir. C'est pourquoi l'on croit raisonnable d'exclure certains enfants d'âge adulte.

Selon les nouvelles règles, l'admissibilité sera étendue aux enfants de moins de 19 ans. Elle visera également les enfants d'âge adulte, à condition qu'ils soient à la charge de leurs parents. Les enfants ne satisfaisant pas aux conditions relatives de la catégorie de la famille ou qui, en vertu des nouvelles dispositions réglementaires, ne peuvent être admis avec leurs parents, peuvent quand même être parrainés à titre de parents aidés.

Ces modifications permettront de conserver l'équilibre nécessaire entre les trois principales composantes de l'immigration, tout en répondant aux besoins des personnes à charge de la famille. Ces modifications permettent également de corriger le Règlement, auquel on a reproché d'être discriminatoire à l'endroit des enfants mariés et, par conséquent, de violer les dispositions sur l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés.

D'autres changements seront apportés en ce qui a trait aux membres de la catégorie de la famille. Les parents, peu importe l'âge et la durée du séjour du répondant, seront admissibles à titre de membres de la catégorie de la famille. Les dispositions réglementaires n'autorisant pas l'admissibilité des enfants adoptés après leur 13e anniversaire, afin d'empêcher des «adoptions de convenance», seront modifiées afin de faciliter l'adoption d'enfants ayant besoin de parents. Enfin, le gouvernement s'efforcera de raccourcir le délai de traitement du cas des conjoints et des enfants.

## Réfugiés

Parce que notre programme en faveur des réfugiés doit répondre aux besoins d'un milieu en évolution continuelle, la planification à longue échéance est moins précise que celle d'autres éléments du programme.

En 1991, tout comme au cours des dernières années, le gouvernement sélectionnera à l'étranger environ 13 000 réfugiés qu'il prendra en charge. Pendant les prochaines années, le gouvernement établira un plan annuel concernant les réfugiés, de concert avec le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les gouvernements provinciaux, le ministère des Affaires extérieures ainsi que les

organismes non gouvernementaux canadiens intéressés par la question. Les réfugiés sélectionnés à l'étranger le seront en fonction de leur besoin de protection et des possibilités qu'ils deviennent autonomes une fois au Canada.

Pendant plusieurs années, le nombre de réfugiés sélectionnés dans différentes parties du monde a connu des fluctuations, mais les pays sources sont en grande partie demeurés les mêmes. Au moment de la rédaction de ce document, la situation dans certaines régions se déstabilisait, ce qui pourrait susciter l'an prochain des besoins urgents de réétablissement dans un plus grand nombre de pays.

Lorsqu'il a réparti le nombre de réfugiés qui seront acceptés aux fins de réétablissement en 1991, le gouvernement a fixé des objectifs précis pour les régions où les besoins à cet égard sont manifestes. Mais parce que les conditions changent rapidement, les autorités ont prévu une réserve importante qui sera utilisée au besoin. Voici la répartition pour 1991 des réfugiés acceptés aux fins de réétablissement :

| | 1990 | 1991 |
|---|---|---|
| Asie du Sud-Est | 3 500 | 3 500 |
| Amérique latine | 3 000 | 2 500 |
| Afrique | 1 000 | 1 250 |
| Moyen-Orient et Asie occidentale | 1 700 | 2 200 |
| Europe de l'Est | 3 500 | 550 |
| Réserve | 300 | 3 000 |
| **TOTAL** | **13 000** | **13 000** |

Pour ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, le Canada a déjà respecté ses engagements pris aux termes du Plan d'action global (PAG) parrainé par les Nations Unies. Les programmes mis en oeuvre en 1991 porteront principalement sur le faible nombre de «résidents de longue date» qui reste, et sur les réfugiés sélectionnés par le pays hôte, conformément au PAG.

Certains événements qui se sont produits en Amérique latine sont encourageants, mais la région demeure instable. Nos engagements en matière de réétablissement directement de cette région seront les mêmes en 1991 qu'en 1990. Cependant, il y aura moins de Latino-Américains qui seront réétablis à partir des États-Unis, parce qu'il y a moins de renvois de ce pays.

Le nombre de réfugiés africains établis en 1991 a légèrement augmenté, surtout parce que le HCR nous a averti qu'il fallait en accueillir davantage, particulièrement en provenance de l'Afrique orientale et du Soudan. La situation au Moyen-Orient et en Asie occidentale, surtout après les événements survenus dans le golfe Persique, justifie une augmentation des objectifs.

Par suite des événements heureux qui se sont produits en Europe de l'Est, la catégorie désignée d'exilés volontaires a été éliminée graduellement. Toutefois, il a quand même été prévu d'accueillir quelque 550 réfugiés au sens de la Convention, pris en charge par le gouvernement, et venant d'Europe de l'Est ainsi que de l'URSS.

Les réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé continueront en 1991 d'être un élément important du programme de réétablissement qui, au cours des dernières années, a surtout profité aux ressortissants d'Europe de l'Est. La catégorie désignée d'exilés volontaires a été supprimée cette année, mais cela n'entraînera pas de diminution importante du nombre de personnes accueillies en 1991, parce que beaucoup de demandes de parrainage ont été acceptées avant la suppression de cette catégorie.

Le programme de parrainage des réfugiés sera révisé en profondeur, ce qui n'a pas été fait depuis sa mise en oeuvre, en 1978. Un comité directeur composé de représentants des universités, des organismes voués à la cause des réfugiés ainsi que d'Emploi et Immigration Canada surveillera cet examen.

Environ 2 000 personnes seront admises grâce à des programmes spéciaux à caractère humanitaire. Ces derniers sont destinés aux personnes qui ne sont pas des réfugiés au sens de la Convention et ne répondent pas aux critères de sélection des catégories désignées, mais qui sont victimes de problèmes graves dans leur pays d'origine et désirent rejoindre les membres de leur famille vivant au Canada. Ces personnes rentrent dans la catégorie des parents aidés, et leur cas est étudié en fonction de critères plus souples, pour des raisons humanitaires. Ce sont surtout les ressortissants du Liban, de Sri Lanka, de l'Iran, du Guatemala et du Salvador qui profitent de ces mesures.

Le Canada, tout comme de nombreux autres pays industrialisés, a accueilli un nombre important de demandeurs du statut de réfugié au cours de la dernière décennie. Un nouveau

processus de détermination du statut de réfugié a donc été mis en oeuvre le 1er janvier 1989.

Grâce à ce nouveau processus, le nombre de revendications manifestement non fondées a chuté. Plus tôt cette année, des ressources additionnelles ont été attribuées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, afin de faciliter le traitement rapide de plus de 35 000 demandes présentées chaque année. Selon les taux d'acceptation actuels, 25 000 personnes seraient admises annuellement de 1992 à 1995 à titre de résidents permanents.

Le gouvernement s'est engagé à gérer efficacement ce processus et à respecter son engagement de protéger les réfugiés authentiques, tout en dissuadant les faux réfugiés de présenter une demande.

## Travailleurs qualifiés

Le nombre d'immigrants indépendants et de parents aidés restera le même pendant les premières années d'exécution du plan. Par la suite, le nombre et la proportion générale de travailleurs qualifiés augmentera.

Au cours des consultations, les représentants de toutes les provinces ont demandé à accueillir une plus grande proportion de travailleurs qualifiés. Grâce à leurs compétences, ces immigrants contribuent beaucoup au développement économique régional et national, tout en rendant les entreprises et l'industrie canadiennes plus compétitives.

Des modifications seront apportées en janvier 1991 pour permettre au processus de mieux répondre aux besoins des marchés du travail national et régional. Des consultations seront menées auprès des administrations provinciales et des autres groupes intéressés afin de relever les professions où il y a pénurie. Celles-ci seront désignées, et les requérants indépendants ou rentrant dans la catégorie des parents aidés qui possèdent les compétences nécessaires pour exercer ces professions se verront attribuer des points additionnels. Toutefois, l'accès à certaines professions comportant des exigences particulières, comme l'obtention d'une licence, sera limité.

Les demandes seront acceptées dans le cas de toutes les autres professions, et un nombre égal de points leur sera attribué. Grâce à cette nouvelle méthode, il sera plus facile de répondre aux besoins du marché du travail, tandis que le cas des requérants satisfaisant aux conditions relatives aux professions désignées pourra être traité plus rapidement. Le gouvernement insistera davantage sur les facteurs facilitant l'intégration, comme l'instruction et la connaissance de la langue.

## Retraités

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de retraités autonomes autorisés à entrer au Canada. Par le passé, c'était surtout les personnes nées au Canada, mais qui avaient renoncé à leur citoyenneté et qui voulaient y revenir pour leur retraite, qui se prévalaient de cette disposition.

Toutefois, il y a maintenant beaucoup d'autres personnes qui y recourent. Des 3 500 immigrants qui ont obtenu en 1989 le droit d'établissement à titre de retraités, seulement 126, soit 4 p. 100, sont nés au Canada. De plus, le nombre de demandes présentées par les personnes rentrant dans cette catégorie augmente considérablement. Afin de maintenir le nombre de travailleurs qualifiés prévu par le plan, l'exécution du programme en faveur des retraités sera interrompue après 1990. Le gouvernement pourrait étudier en fonction de considérations humanitaires le cas des personnes âgées qui ont des liens étroits avec le Canada et qui souhaitent y être admis.

## Contrôle du processus d'immigration

Le plan quinquennal d'immigration vise à fournir à tous ceux qui ont un rôle à jouer dans le processus d'immigration – y compris les administrations provinciales et municipales, les organismes sociaux, les organismes d'aide aux immigrants et aux réfugiés et six ministères fédéraux – la stabilité dont ils ont besoin pour planifier leurs propres activités.

Cette stabilité n'est significative que si l'immigration réelle correspond au nombre prévu d'immigrants. Si le nombre prévu d'immigrants est supérieur, certains organismes pourraient ne pas avoir les ressources nécessaires pour faire face aux besoins imprévus. Les immigrants éventuels pourraient être confrontés à de longs retards ou même se trouver dans une situation extrêmement difficile.

Pour cette raison, il est important que l'immigration réelle corresponde au nombre

d'immigrants prévu. Un certain nombre d'améliorations ont récemment été apportées à la méthode de contrôle du processus d'immigration, dans les domaines suivants : formation du personnel, coordination interministérielle, exécution de la Loi et investigations. Les améliorations continues apportées à ces domaines et à d'autres assureront un contrôle de l'immigration conforme au plan et le respect des objectifs fixés pour chaque catégorie d'immigrants.

En 1990, la délivrance des visas a été ralentie pendant une période de deux mois, à titre de mesure temporaire prise pour contrôler une augmentation inattendue du nombre de demandes. Cette mesure a été efficace en tant que mesure à court terme, mais il faut trouver des solutions à long terme.

On procède actuellement à une révision de la méthode de contrôle, afin de trouver des mesures susceptibles d'être prises à long terme. On étudie notamment les méthodes appliquées à ce chapitre dans d'autres pays, tels le contrôle direct de la délivrance des visas. Cependant, l'universalité de nos programmes d'immigration – qui garantit un traitement égal de tous les pays sources – sera préservée. Aucune mesure qui pourrait entraver l'universalité de nos programmes, ou porter atteinte aux principes humanitaires fondamentaux, ne sera prise en considération.

Le système de priorité est également à l'étude, et des changements seront apportés pour accélérer l'examen du cas des conjoints et des enfants de la catégorie de la famille.

La mise en oeuvre du plan global fera l'objet d'un suivi et un examen annuel assurera que des ajustements peuvent être apportés au besoin, en temps opportun et de manière efficace. Les résultats de l'examen seront présentés chaque année dans le Rapport annuel déposé au Parlement. En outre, les orientations et les objectifs qui sous-tendent le plan seront revus la troisième année, en vue de la préparation du prochain plan quinquennal.

Les questions concernant l'établissement et l'intégration des immigrants sont au centre du processus de planification. La stratégie fédérale d'intégration porte sur un grand nombre de ces questions, lesquelles ont été soulignées au cours des consultations qui ont préludé au plan quinquennal 1991-1995.

La stratégie :

- fournira un cadre d'action visant à orienter les programmes d'établissement et d'intégration dans tous les ministères fédéraux concernés;
- garantira une meilleure collaboration avec les provinces, le secteur privé et nos partenaires du secteur non gouvernemental aux fins de la prestation des services d'établissement et d'intégration aux immigrants;
- établira de nouvelles orientations en ce qui concerne les cours de langue et fournira des fonds supplémentaires pour qu'un plus grand nombre d'immigrants aient accès à une gamme plus large de services;
- veillera tout spécialement à aider les immigrants à comprendre et à reconnaître les valeurs et traditions canadiennes ainsi qu'à aider les canadiens à comprendre les diverses cultures des nouveaux arrivants.

La plupart des Canadiens reconnaissent l'effet positif de l'immigration sur notre pays. Les immigrants sont perçus comme de rudes travailleurs, qui font bénéficier le marché du travail de leurs nouvelles spécialités; ils créent du travail et enrichissent notre vie sociale et culturelle. Cependant, un grand nombre de Canadiens estiment que ces avantages – et le bien-être des immigrants – pourraient être compromis si les immigrants ne peuvent s'établir et s'intégrer effectivement dans la société canadienne.

Le gouvernement fédéral appuie un nombre important de programmes d'établissement et d'intégration pour les nouveaux immigrants. Emploi et Immigration Canada a élaboré des programmes novateurs tels que le programme de cours de langue pour les immigrants et la formule d'apprentissage de la langue en milieu de travail, en plus des programmes d'enseignement des langues destinés aux immigrants qui accèdent au marché du travail. Le gouvernement est également un chef de file dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et, par l'entremise de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, il veut promouvoir la sensibilisation aux autres cultures, améliorer les relations interraciales et inculquer un sentiment partagé d'appartenance au même pays.

Les provinces, les organismes d'aide aux immigrants, les groupes communautaires et le secteur privé contribuent également à répondre aux besoins d'immigrants de plus en plus nombreux et d'origines de plus en plus diverses. Au cours des consultations sur le plan d'immigration de 1991-1995, un grand nombre de participants ont souligné le travail inestimable accompli par les professionnels et les bénévoles pour aider les immigrants à s'établir avec succès dans leur nouvelle patrie.

Cependant, les participants ont également parlé des programmes et du personnel utilisés au-delà de leur capacité, de la qualité inégale des programmes à tous les niveaux, des lacunes dans l'établissement des programmes et de la piètre coordination. Le même genre de questions a été soulevé cet été dans le rapport provisoire du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Le gouvernement fédéral a pris l'engagement de jouer un rôle de chef de file et d'assurer la coordination nécessaire au niveau national pour résoudre ces questions. Grâce à la stratégie fédérale d'intégration, l'intégration des immigrants sera au centre de notre politique et de notre programme d'immigration. Elle deviendra un point de visée vers lequel convergeront les efforts des différents ministères fédéraux concernés.

## Objectifs

La stratégie d'intégration a pour objectif de promouvoir la participation pleine et entière des immigrants à tous les aspects de la vie au Canada.

Pour atteindre cet objectif, il faut adopter, à l'égard des immigrants, une vue plus large que par le passé. L'intégration doit être perçue comme un processus continu, qui commence lorsqu'un immigrant fait une demande de résidence au Canada et se poursuit, après les premiers jours et les premiers mois de son arrivée, jusqu'à ce qu'il obtienne la citoyenneté et s'intègre pleinement à la société canadienne.

En ce sens, l'intégration ne signifie pas simplement trouver un emploi ou même apprendre à parler une de nos langues officielles, quoique cela soit nécessaire au processus d'intégration. L'intégration consiste à se tailler une place dans la société canadienne, à éprouver un sentiment d'appartenance et à s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités de Canadien. C'est pouvoir participer – librement – à la vie canadienne.

Enfin, l'intégration est un processus qui nous concerne tous. C'est un processus d'échange qui exige des adaptations des deux côtés. D'une part, la société canadienne s'enrichit et évolue grâce aux nouveaux arrivants et à leur culture. Elle accueille les nouveaux venus et leur ouvre les portes de ses collectivités et de ses institutions. D'autre part, les immigrants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer à la société canadienne et contribuer à la prospérité du Canada. De plus, ils viennent partager les principes, les traditions et les valeurs inhérentes à notre culture, telles la liberté, l'égalité et la démocratie de participation.

## Cours de langue : nouvelles orientations

La stratégie fédérale d'intégration mettra en valeur les cours de langue. Apprendre à communiquer dans l'une des langues officielles du Canada est une condition préalable à toute intégration. Près de la moitié de tous les immigrants adultes qui viennent au Canada n'ont pas les compétences linguistiques nécessaires. Au Québec, le problème est encore plus grave : 70 p. 100 des immigrants qui s'établiront dans cette province ne parlent pas le français. En outre, l'intégration des immigrants dans une société majoritairement francophone se complique du fait que la culture et la langue anglaises prédominent dans le reste du Canada et en Amérique du Nord.

Il a déjà été question de bon nombre de programmes de cours de langue existants. Ces programmes ont obtenu beaucoup de succès. Cependant, l'on reconnaît qu'il faut en faire davantage. Grâce à cette nouvelle stratégie de cours de langue, il faut s'efforcer de répondre plus efficacement aux besoins d'un plus grand nombre d'immigrants, et de promouvoir une formation de qualité soutenue partout au Canada. La stratégie permettra à un plus grand nombre d'immigrants d'avoir accès à une formation plus appropriée et plus efficace. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux personnes qui n'ont qu'un bagage scolaire limité, en ce qui concerne leurs besoins en formation scolaire et linguistique.

Cette stratégie doit être axée sur une meilleure compréhension des besoins en formation linguistique des immigrants. Il faudra réexaminer les programmes existants et élaborer de nouveaux programmes pour satisfaire ces besoins.

Dans le cadre de la stratégie, tous les programmes fédéraux de cours de langue pour les immigrants feront partie du programme d'immigration; ils pourront s'inscrire dans le cadre plus large des services d'établissement et d'intégration. Cependant, la formation axée sur la participation des immigrants au marché du travail restera fondamentale. Les Centres d'emploi du Canada continueront de coordonner les cours de langue et d'autres services d'emploi.

Si ces initiatives du gouvernement fédéral sont importantes, celui-ci ne devrait pas être le seul à assurer des cours de langue aux immigrants. D'autres ordres de gouvernement, ainsi que le secteur privé, bénéficient de l'immigration et il leur incombe d'aider les immigrants à acquérir les connaissances linguistiques dont ils ont besoin.

La nouvelle stratégie de cours de langue donnera un nouvel élan au partenariat avec les provinces et les groupes communautaires. On souhaite travailler en partenariat pour favoriser des approches fructueuses, novatrices à la formation linguistique, et coordonner les

efforts plus efficacement. On reconnaît qu'il est important d'être souple, afin d'adapter les programmes aux conditions locales.

En tant que gouvernement fédéral, on continuera de faire porter ses efforts sur les cours de langue pour immigrants adultes, l'enseignement de la langue seconde aux enfants des immigrants dans les écoles étant du ressort des provinces. On reconnaît, cependant, qu'un grand nombre de districts scolaires éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins du nombre croissant d'enfants d'immigrants dans les écoles. La stratégie fédérale aidera à atténuer ces pressions en améliorant les services aux familles. On cherchera les moyens d'aider, hors du cadre de la salle de classe, les provinces et les commissions et conseils scolaires en matière d'établissement et d'orientation des enfants immigrants. En fait, les jeunes immigrants bénéficient déjà des programmes d'emploi fédéraux qui aident les jeunes à poursuivre leurs études et facilitent leur accès au marché du travail.

## Promotion des valeurs canadiennes

Même si la plupart des immigrants accordent une grande valeur à leur patrimoine et y sont très attachés, qu'ils tirent force et appui de leur communauté, ils veulent également avoir un sentiment d'appartenance à l'endroit du Canada. Ils ont choisi le Canada parce qu'ils apprécient sa stabilité, sa prospérité, son respect des différences et ses institutions démocratiques.

Les Canadiens s'attendent pour leur part à ce que les immigrants comprennent et fassent leurs les principes, les valeurs et les traditions qui façonnent leur identité nationale. Être Canadien, c'est accepter ces valeurs communes : la démocratie de participation, la tolérance, l'égalité et la règle de droit. C'est aussi être disposé à concilier et à respecter les différences de même qu'à croître et à changer à mesure que la grande famille canadienne évolue pour accueillir ses nouveaux membres.

La stratégie fédérale d'intégration aidera les immigrants et les Canadiens à apprendre davantage les uns des autres afin d'en arriver à une compréhension mutuelle et à la convivialité. Un certain nombre de ministères fédéraux participeront à cette initiative.

Par l'entremise de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, l'on continuera de se sensibiliser à la compréhension des autres cultures et d'éliminer les obstacles qui empêchent les Canadiens de jouir de possibilités égales et de participer entièrement à la vie de leur pays. Les programmes gouvernementaux en matière de citoyenneté tiendront encore un rôle important dans la sensibilisation des Canadiens d'origine et des nouveaux arrivants à la qualité de notre citoyenneté commune. La réforme de la Loi sur la citoyenneté relancera ces efforts.

La stratégie s'appuiera sur la riche expérience d'Emploi et Immigration Canada concernant l'établissement initial, l'orientation et le counselling des nouveaux venus. On élaborera plus de documents d'orientation à l'intention des bureaux au Canada et à l'étranger. Ainsi les immigrants pourront mieux connaître les Canadiens, et ceux-ci pourront, au même titre, en apprendre davantage sur les immigrants et leur culture.

Le programme d'accueil d'EIC, qui a pour objet le jumelage de réfugiés parrainés par le gouvernement et de groupes ou familles d'accueil, est un autre exemple du genre d'initiative que le gouvernement entend soutenir. On prévoit créer un programme permanent semblable qui pourra prendre de l'ampleur avec le temps pour rejoindre un plus grand nombre d'immigrants. Le programme d'accueil privilégie une formule bien particulière pour souhaiter la bienvenue aux immigrants qui amorcent une vie nouvelle au Canada et leur enseigner les valeurs et les attitudes des Canadiens, à savoir celle des rapports directs. Il donne à ces derniers l'occasion de rencontrer personnellement les nouveaux arrivants et de se familiariser avec leur culture. Il facilite aussi l'intégration par des moyens dont les résultats sont facilement observables : les immigrants jumelés à un groupe ou à une famille d'accueil trouvent plus rapidement un emploi, apprennent le français ou l'anglais plus promptement et envisagent finalement leur nouvelle vie avec plus de sérénité et d'optimisme.

## Conclusion

La stratégie fédérale d'intégration traduit l'engagement du gouvernement d'accorder une place plus importante à l'intégration des immigrants dans sa politique d'immigration et de situer cette activité au coeur de nombreux programmes au sein de plusieurs ministères. La stratégie s'emploiera à améliorer les cours de langue et à renforcer les services d'aide à l'établissement et d'intégration. Les organismes au service des immigrants, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement viennent compléter ce travail dans leur propre sphère de compétence. Une telle collaboration sera profitable à tous dans la mesure où un nombre accru d'immigrants pourra ainsi participer pleinement à la vie canadienne.